



**INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE ET DE  
PARTENARIAT**

**RÉPUBLIQUE LIBANAISE**

**DOCUMENT DE STRATEGIE PAR PAYS 2007-2013**

**ET**

**PROGRAMME INDICATIF NATIONAL  
2007 – 2010**

## Sommaire

Synthèse .....	3
1. Objectifs de coopération de l'UE.....	5
2. Analyse du pays .....	5
2.1. Situation politique:.....	5
2.2. Situation macroéconomique.....	7
2.3. Situation sociale .....	10
2.4. Énergie, transport et environnement .....	11
2.5. Conclusion – Programme national de réforme du Liban et limites de sa mise en œuvre .....	12
3. Aperçu de la coopération antérieure et actuelle de la CE .....	13
3.1. Aide de la CE au Liban 2000 - 2006.....	13
3.2. Réponse de la CE au conflit.....	14
3.3. Principaux enseignements tirés.....	15
4. La réponse stratégique de l'UE (2007-2013).....	15
4.1. Principes généraux des objectifs stratégiques et prioritaires de l'UE.....	15
4.2. Complémentarité et cohérence avec le document de stratégie régional et d'autres programmes de l'IEVP.....	17
4.3. Analyse des priorités.....	18
4.3.1. Objectif stratégique 1: soutenir les réformes politiques du Liban en matière de démocratie, de droits de l'homme, de bonne gouvernance, de sécurité et de justice.....	18
4.3.2. Objectif stratégique 2: soutenir la mise en œuvre du plan d'action.....	19
4.3.3. Priorité stratégique 3 – soutien à la reconstruction et au redressement.....	21
4.4. Coordination des donateurs.....	22
5. Programme indicatif national.....	23
5.1. Principales priorités et budget indicatif .....	23
5.2. Soutien aux réformes politiques.....	24
5.2.1. Sous-priorité 1 - Promotion de la démocratie et des droits de l'homme.....	24
5.2.2. Sous-priorité 2 – Justice, liberté et sécurité. Soutien à l'efficacité et à l'indépendance du système judiciaire.....	25
5.3. Soutien aux réformes sociales et économiques.....	26
5.4. Soutien à la reconstruction et au redressement .....	29
5.4.1. Sous-priorité 1 – Soutien au développement local.....	30
5.4.2. Sous-priorité 2 – Soutien à la redynamisation des petites et moyennes entreprises touchées par le conflit.....	30
5.4.3. Sous-priorité 3 – Déminage et munitions non explosées.....	31
6. Risques et conditions de mise en œuvre .....	32
6.1. Budget et échelonnement dans le temps du programme.....	34
ANNEX 1 – LEBANON MAP.....	35
ANNEX 2 – ECONOMIC AND SOCIAL INDICATORS.....	36
ANNEX 3 – Lebanon's Country Environmental Profile.....	37
ANNEX 4 – EU Member States and EC programmes by sector.....	41
ANNEX 5 - EC support to Palestinian refugees in Lebanon.....	42
ANNEX 6 EU ASSISTANCE AFTER THE CONFLICT (on 18.01.2006) .....	47

## SYNTHESE

Le présent document de stratégie par pays (DSP), élaboré dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), fournit un cadre dans lequel l'aide de la CE sera mise à la disposition du Liban au cours de la période 2007-2013. Il énonce les objectifs de coopération, la réponse politique et les domaines de coopération prioritaires de l'UE fondés sur une évaluation approfondie de l'agenda politique du pays et de sa situation politique et sociopolitique. Le programme indicatif national (PIN) joint à la stratégie détaille la réponse de l'UE en soulignant les objectifs du programme, les résultats escomptés et les modalités des domaines de coopération prioritaires.

Il fait partie intégrante de la politique européenne de voisinage (règlement (CE) n° 1638/2006 adopté le 24 octobre 2006) - une approche mise au point dans le cadre de l'élargissement de l'UE de 2004 afin d'éviter l'apparition de nouvelles lignes de démarcation entre l'UE élargie et ses voisins. L'UE entend proposer à tous ses voisins un dialogue politique intensifié et une relation économique approfondie fondée sur des valeurs partagées et un intérêt commun à affronter les problèmes communs.

Le présent DSP vise à soutenir le programme libanais de réformes démocratiques, sociales et économiques et à assister le pays dans le processus de reconstruction au lendemain du conflit militaire de 2006. Le degré d'ambition des relations entre l'UE et le Liban dépendra du niveau d'engagement du Liban en faveur de valeurs communes, ainsi que de sa capacité à mettre en œuvre les priorités convenues d'un commun accord. Le gouvernement libanais a été consulté lors de l'élaboration de ce PIN. Les priorités telles que définies dans le DSP et le PIN doivent refléter le programme de réformes élaboré actuellement par le gouvernement libanais en vue de la Conférence internationale pour la reconstruction du pays (prévue en janvier 2007).

Le Liban et la Communauté européenne ont établi pour la première fois des relations contractuelles en 1997 avec la signature d'un accord de coopération entré en vigueur en novembre 1978. Le Liban est également un partenaire de longue date du partenariat euroméditerranéen inauguré lors de la Conférence de Barcelone de 1995. L'accord d'association UE-Liban a été signé en juin 2002 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006, ouvrant ainsi la voie à une pleine intégration du Liban à la politique européenne de voisinage.

Après l'assassinat de l'ex-Premier ministre Hariri en février 2005 et le retrait ultérieur de la Syrie après 29 années de présence, des élections législatives ont eu lieu en mai/juin 2005. Dans d'une déclaration ministérielle de juillet 2005, le gouvernement a ébauché un vaste programme de réformes politiques, sociales et économiques et a entrepris d'élaborer un programme pluriannuel assorti de mesures de réforme concrètes plus détaillées. Ce processus a été interrompu par le conflit militaire de 2006. Quoiqu'il en soit, le défi auquel doit faire face le gouvernement consiste à instaurer et à commencer à mettre en œuvre un programme national de priorités et d'objectifs dans le cadre de programmes appropriés. Il convient de réaliser ces objectifs au moyen d'un processus mené par les Libanais, qui se reflète dans le programme de réformes du Liban et soit soutenu, le cas échéant, par la communauté internationale, y compris l'Union européenne. Avec ses documents de stratégie - à savoir le plan d'action et son application concrète dans un document de stratégie par pays pour le Liban et un plan indicatif national - la politique européenne de voisinage propose un outil pour accompagner le processus de réforme du pays.

Les négociations menées avec le Liban sur un plan d'action relevant de la PEV ont été conclues en mai 2006, soit juste avant le déclenchement des hostilités. Le plan d'action est un document politique qui se trouve au cœur des relations bilatérales UE-Liban de la PEV. Il fournit un aperçu général des objectifs

stratégiques pour les cinq années à venir. Sa mise en œuvre aidera à satisfaire aux dispositions de l'accord d'association et encouragera et appuiera les objectifs nationaux de réforme du Liban et son intégration accrue au sein des structures économiques et sociales européennes. La mise en œuvre du plan d'action permettra de faire avancer de manière significative le rapprochement de la législation, des normes et standards libanais avec ceux de l'Union européenne. Il jettera aussi les bases solides d'une intégration économique accrue fondée sur l'adoption et l'application de réglementations économiques et commerciales, qui sera susceptible de renforcer les échanges commerciaux et les investissements avec l'UE.

Le cessez-le-feu demandé dans la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies du 14 août dernier a mis un terme à une confrontation militaire de 34 jours entre Israël et le Hezbollah, la milice armée libanaise. Le pays a subi de sérieux dégâts dans toutes les régions et a appelé la communauté internationale à lui fournir une aide humanitaire d'urgence. Le Liban se trouve à présent dans une situation dans laquelle dix années de reconstruction sociale, politique et économique consécutive à quinze années de guerre civile ont été anéanties. Ses problèmes tels que décrits et abordés dans le plan d'action UE-Liban persisteront, voire s'aggraveront à cause du conflit avec Israël.

À court terme, l'aide internationale s'impose pour les opérations de reconstruction immédiate, mais à plus long terme, il faudra mener de véritables plans de réforme et de reconstruction pour améliorer la situation. L'UE veillera à garantir un lien entre la réponse à apporter aux besoins de reconstruction, une approche durable du problème de l'endettement et la création de conditions propices à des réformes structurelles à moyen terme. L'évaluation menée récemment par plusieurs services de la CE a confirmé le bien-fondé des objectifs de promotion des réformes économiques et institutionnelles convenues entre l'UE et le gouvernement libanais dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Quoi qu'il en soit, au cours des premières années de la nouvelle période de programmation, l'aide de la CE à la reconstruction et au redressement du pays sera bien nécessaire dans des domaines comme le secteur privé, touché par le conflit militaire, et le secteur public, principalement sous la forme de projets consacrés aux infrastructures locales et au travail communautaire tels qu'identifiés par les missions d'évaluation des besoins de la CE.

Le document de stratégie et le plan indicatif national présentent les priorités de l'UE et contribuent au programme de réformes requises pour placer le pays sur la voie d'un développement politique, économique et social durable. Le document de stratégie par pays spécifie clairement dans quel domaine une action européenne peut être menée et dans quelle mesure l'UE peut contribuer à la reconstruction du pays à moyen et long terme.

La CE peut offrir une aide optimale au Liban en se concentrant sur trois grands axes prioritaires de ce premier document de stratégie par pays relevant de la politique européenne de voisinage:

- soutien aux réformes politiques: soutien aux réformes politiques du Liban en matière de démocratie, de droits de l'homme, de bonne gouvernance, de sécurité et de justice;
- soutien aux réformes sociales et économiques: soutien à la mise en œuvre du plan d'action, notamment les réformes du secteur énergétique, amélioration des filets de sécurité sociale, amélioration des conditions de vie des réfugiés palestiniens, facilitation des échanges commerciaux et réforme des douanes, protection de l'environnement, réforme de la gestion budgétaire et des finances publiques.
- soutien à la reconstruction et au redressement du pays – soutien à la reconstruction et au redressement social et économique, travail communautaire, ainsi que déminage et élimination des munitions non explosées.

Un montant total de 187 millions d'euros sera attribué au premier programme indicatif national pour la période 2007-2010 afin de soutenir ces trois priorités avec l'aide financière communautaire de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

## **1. OBJECTIFS DE COOPERATION DE L'UE**

Pour partager avec les pays voisins les bienfaits de l'élargissement de 2004 de l'UE pour le renforcement de la stabilité, de la sécurité et du bien-être, l'Union européenne a mis au point la politique européenne de voisinage (PEV). Cette politique est destinée à empêcher l'apparition de nouvelles lignes de démarcation entre l'UE élargie et ses voisins et à leur offrir l'opportunité de prendre part à diverses activités communautaires dans le cadre d'une coopération politique, sécuritaire, sociale, économique et culturelle accrue. La PEV contribuera aussi à réaliser l'un des objectifs stratégiques que l'UE s'est fixé dans la stratégie européenne de sécurité en décembre 2003, à savoir garantir la sécurité de notre voisinage.

La politique européenne de voisinage de l'Union européenne définit des objectifs ambitieux fondés sur un engagement en faveur de valeurs partagées et une mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques, sociales et institutionnelles. Le Liban a été invité à intensifier ses relations politiques, sécuritaires, sociales, économiques et culturelles et à assumer une responsabilité commune en matière de prévention et de résolution des conflits. Le Liban a pris part à des négociations avec l'Union européenne concernant l'élaboration d'un plan d'action commun qui se sont achevées en mai 2006. Le plan d'action constitue le point de référence applicable à la définition d'une approche stratégique dans la mesure où la PEV est capable de garantir la cohérence entre les priorités de la coopération et d'autres politiques clés européennes.

Le document de stratégie par pays vise à soutenir le programme de réformes démocratiques du Liban et à favoriser les perspectives économiques du pays, notamment par l'opportunité d'accéder au marché unique européen. Le degré d'ambition de la relation entre l'UE et le Liban dans le cadre de la politique de voisinage dépendra de l'engagement du Liban en faveur de valeurs communes et de sa capacité à mettre en œuvre des priorités convenues de commun accord, en conformité avec les normes et les principes internationaux et européens. Leur évolution reflètera pleinement les efforts déployés par le Liban et les avancées concrètes réalisées dans le respect de ces engagements.

Au vu de l'agenda ambitieux de la PEV et de l'ampleur des défis qui attendent le Liban, l'UE doit renforcer sa coopération avec d'autres acteurs clés du pays afin de pouvoir réaliser ces objectifs.

## **2. ANALYSE DU PAYS**

### **2.1. Situation politique:**

L'enlèvement de deux soldats israéliens par la milice armée du Hezbollah a déclenché un conflit long de 34 jours en juillet et août 2006. C'est la preuve qu'en dépit des changements intervenus après l'assassinat de l'ex-Premier ministre Rafik Hariri en février 2005, le Liban a été incapable de prévenir les problèmes structurels à l'origine de l'instabilité dans le pays. La situation politique reste tendue. L'assassinat du ministre Pierre Gemayel en novembre 2006 a exacerbé ces tensions et remis en question la volonté de toutes les parties présentes au gouvernement de coopérer aux réformes nécessaires.

Avant le déclenchement du conflit au cours de l'été 2006, le pays avait entamé un long processus de développement institutionnel, de reconstruction et de réforme. Le retrait des forces syriennes sous la pression internationale en 2005 et les élections législatives de mai/juin 2005 ont été les premières étapes d'un processus censé assurer une transition stable et démocratique. Le nouveau gouvernement du Premier ministre Fouad Siniora a été désigné en juillet 2005. Les élections ont constitué une bonne opportunité de consolider un système démocratique au Liban. Pour la première fois, les autorités libanaises ont accepté la présence d'observateurs de l'UE tout au long du processus électoral.

Dans une déclaration ministérielle de juillet 2005, le gouvernement a exposé un vaste programme de réformes politiques et économiques essentielles et l'a présenté à la communauté internationale en septembre 2005. Bien que tous ces efforts aient été interrompus le 12 juillet 2006, ils restent d'actualité et sont à présent encore plus essentiels au rétablissement de la stabilité et de la paix dans la région. La résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies a appelé à une cessation des hostilités devant être suivie d'un cessez-le-feu durable. Elle a proposé une série de mesures à mettre en œuvre pour rétablir la stabilité dans la région. Au lendemain du conflit, il convient d'accomplir un effort immense pour remédier à la destruction matérielle du pays. Le gouvernement travaille actuellement à un document volumineux qui sera présenté à la communauté internationale avant la conférence prévue au cours de la seconde quinzaine de janvier 2007 à Paris.

Si la législation et la Constitution libanaises tendent généralement à protéger les **droits de l'homme**, les violations des droits de l'homme restent source de préoccupation. Plusieurs sources ont souligné la nécessité de réformer le fonctionnement du **système judiciaire**, notamment pour ce qui est du respect des normes internationales applicables aux procès équitables et des conditions de détention dans les prisons libanaises. Concernant le **respect des droits de l'homme**, la nouvelle commission parlementaire des droits de l'homme s'est attelée au projet d'élaboration d'un plan d'action national (en phase avec le plan d'action UE-Liban) pour le respect des droits de l'homme d'ici la fin 2006. L'objectif du Parlement consiste à faire adopter la stratégie proposée par le gouvernement en 2007.

La **corruption** est toujours répandue au Liban et la lutte contre ce phénomène est une priorité du programme de travail du gouvernement. Une loi anticorruption a été élaborée en 2002, mais elle doit encore être adoptée. Reconnaissant la nécessité d'un nouveau système électoral, le gouvernement a institué en août 2005 une commission nationale d'experts indépendants chargée d'élaborer une nouvelle loi électorale. Dans le cadre d'un projet du PNUD, l'UE a contribué à soutenir les travaux de cette commission. Le gouvernement avait également l'intention d'abolir le professionnalisme en politique. Le nouveau projet de loi a été présenté en juin 2006. Le gouvernement s'est engagé à débattre de la loi en vue de la soumettre au Parlement.

À plusieurs reprises, le gouvernement s'est dit préoccupé par la situation fragile de la sécurité intérieure et a appelé l'UE à soutenir la réforme du **secteur de la sécurité**. Une priorité des réformes réside dans le développement de la capacité administrative des principaux acteurs de la sécurité, notamment les autorités chargées de faire appliquer la loi, les organes de gestion et de surveillance de la sécurité et les institutions judiciaires. Le Liban doit garantir la cohérence de la gestion et du fonctionnement du système de sécurité avec le respect des droits de l'homme et des normes démocratiques.

En 2006, 404 170 **réfugiés palestiniens** étaient enregistrés par les bureaux de l'UNRWA au Liban. D'après les estimations des ONG, 49 % de tous les réfugiés palestiniens vivent dans douze camps surpeuplés. Par ailleurs, on estime que 45 000 Palestiniens non enregistrés par l'UNRWA et 3 000 Palestiniens non identifiés vivent au Liban sans aucun titre d'identification officiel, pour la plupart dans des camps non officiels, dans de très mauvaises conditions d'hygiène et sans accès aux services fournis

par l'UNRWA comme les services sociaux, d'éducation de base, de santé et de secours. Les responsables politiques libanais empêchent ces camps d'obtenir le statut officiel de «municipalité», qui les autoriserait à bénéficier des infrastructures de base comme l'eau et les services d'assainissement. L'absence de cadre juridique et de protection adéquats a mis ces réfugiés dans une situation d'extrême fragilité. Le chômage approche 40 % et malgré leurs contributions au système fiscal, ces travailleurs palestiniens n'ont aucun accès à la sécurité sociale.

Dans le cadre de ses relations avec la République libanaise, l'Union européenne a régulièrement attiré l'attention sur le sort des réfugiés palestiniens, pressant le gouvernement libanais de prendre des mesures pour améliorer leurs droits, ainsi que la situation humanitaire des réfugiés hébergés dans les camps et soulignant que de mauvaises conditions sociales, économiques et de vie ont pour corollaire le désespoir et l'extrémisme. L'approche de la CE de la problématique des réfugiés palestiniens est détaillée à l'annexe 5.

## **2.2. Situation macroéconomique**

### *Évolution économique récente et perspectives*

Avant le déclenchement du conflit militaire en 2006, le gouvernement s'était fixé pour objectif de ramener la dette de 175 % (2005) à 138 % du PIB et le déficit budgétaire de 8 % du PIB (2005) à 3 % d'ici 2010. Cette stratégie nouvellement mise au point se fondait sur un programme quinquennal de réformes associant simultanément des mesures budgétaires, structurelles et sociales. Elle abordait également les menaces à court terme à la stabilité et les difficultés structurelles à long terme. L'exhaustivité du programme devrait permettre le développement de synergies entre ses différents piliers et contribuer à garantir le succès du plan de stabilisation, qui vise i) une augmentation de l'excédent primaire, ii) une restructuration de la dette publique par le biais d'une privatisation et de l'aide internationale et iii) un renforcement de la croissance potentielle de l'économie permettant d'inverser la dynamique de la hausse de la dette publique. Le gouvernement se préparait à une conférence internationale des donateurs («Beyrouth I») à l'appui de son programme de réformes. Le plan d'action UE-Liban de la PEV contribuera à soutenir le programme de réformes déposé par le gouvernement pour la conférence.

Le conflit de l'été 2006 a été un choc exogène considérable pour l'économie libanaise. Il a interrompu la croissance économique en cours au premier semestre 2006, accru la pression sur des finances publiques et une balance courante déjà fragiles et reporté les discussions sur la mise en œuvre des réformes.

Le principal défi du gouvernement actuel consiste à développer une capacité administrative solide permettant de contenir la crise et de reconstruire le pays dans toutes les régions détruites par le conflit. L'Union européenne a libéré une facilité de financement de l'aide à la reconstruction de dix millions d'euros dans le cadre du processus post-conflit de redressement et de reconstruction et a procédé à une vaste évaluation des dégâts dans les secteurs publics clés touchés par le conflit militaire, ainsi qu'à une identification complète des besoins pour les prochaines années. Une aide a également été proposée aux autorités libanaises pour qu'elles mènent leur propre évaluation globale des dégâts et leur propre planification de la reconstruction, renforcent les capacités de coordination, d'identification et de gestion des projets de reconstruction et instaurent un mécanisme de coordination de la reconstruction (MCR) qui associera les autorités libanaises, les institutions internationales, les institutions européennes et d'autres donateurs.

## *Politique monétaire*

À cause de l'instabilité politique, la croissance s'est sensiblement ralentie en 2005, baissant de 6 % en 2004 à 1 %. L'apathie de l'économie a touché presque tous les secteurs, avec une contraction de la consommation privée et publique et des investissements domestiques. Les exceptions sont le secteur bancaire, qui a augmenté sa rentabilité nette de 3,7 % et le secteur extérieur, qui, grâce à la demande soutenue des pays du Golfe, a continué de soutenir l'activité économique. Une croissance forte de 6 % était prévue en 2006 avant le déclenchement des hostilités, poussée par l'essor du secteur immobilier, un secteur touristique en pleine expansion et une croissance impressionnante des exportations affichant une sensibilité limitée à l'environnement politique intérieur. La croissance économique concernait tous les secteurs.

Le déficit de la balance commerciale a baissé de 13 % en 2003 à près de 12 % en 2004. La forte croissance des exportations, en particulier vers l'Irak, et les revenus du tourisme pèsent plus que la forte croissance des importations, liée aux prix élevés du pétrole et à une demande intérieure accrue. Après un recul au cours des cinq premiers mois de 2005, le secteur extérieur s'est rétabli en 2006 grâce à une croissance des exportations allant jusqu'à 50 % au cours du premier semestre. Au premier semestre 2006, les afflux d'investissements bruts, provenant principalement d'États arabes, ont augmenté de 171 %, atteignant 6,3 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars au premier trimestre) et constituant un excédent record de la balance commerciale de 2,6 milliards de dollars. Au lendemain du conflit militaire, les estimations font état d'un recul possible du PIB de 0 % à 6 % pour 2006.

Malgré les troubles politiques de 2005, la banque centrale a pu maintenir la stabilité de la monnaie et sa parité avec le dollar, ainsi que les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de financement du gouvernement. L'inflation est restée maîtrisée ces dernières années (0,3 % en 2005) grâce à la parité du taux de change avec le dollar et la stérilisation effective des afflux de capitaux par la banque centrale. Les versements de subventions compensent également l'impact des prix élevés du pétrole sur les prix à la consommation.

## *Évolution budgétaire*

Les graves déséquilibres des finances publiques restent toujours la principale source de vulnérabilité économique. En 2005, en l'absence de loi budgétaire (étant donné qu'elle n'a été approuvée rétroactivement qu'en février 2006), le gouvernement a continué d'appliquer la règle des «douzièmes provisoires», qui a réduit le déficit à près de 8 % du PIB (8,5 % en 2004). Concernant les dépenses, les coûts du service de la dette en pourcentage du PIB sont retombés à 10,3 % (12 % en 2004), compensant ainsi une hausse des dépenses non liées à la dette et reflétant notamment le financement de la banque centrale sous le taux du marché et les taux plus élevés de ces dernières années.

Quoi qu'il en soit, aucune réforme budgétaire n'a été mise en œuvre et la dette publique brute a augmenté, passant à 175 % du PIB (38,8 milliards de dollars) fin juin 2006, soit une augmentation de 7,7 % par rapport à juin 2005. Sa viabilité reste dépendante de la volonté et de la capacité des banques commerciales de fournir de nouveaux financements et de refinancer la dette extérieure venant à échéance. L'adoption et la mise en œuvre rapides de réformes structurelles sont nécessaires pour stabiliser la dynamique de la dette.

## *Développement du secteur privé et climat d'affaires*

Le renforcement de la compétitivité des entreprises libanaises est un défi important, d'autant plus avec la détérioration du climat économique après le dernier conflit. Outre l'absence de stabilité politique, le

faible niveau d'investissement et de technologie, le manque de versements en espèces et de services d'aide aux entreprises et les coûts élevés de production constituent un défi majeur pour la compétitivité des entreprises libanaises. Le niveau d'investissement est trop faible pour moderniser la production existante ou pour introduire de nouvelles techniques de production/commercialisation. Par ailleurs, les coûts élevés de l'énergie et des télécommunications engendrent des coûts de production élevés. De plus, les entreprises doivent encore faire face à des procédures d'enregistrement fastidieuses lorsqu'elles veulent démarrer ou cesser une activité, à un système judiciaire lent et à une mauvaise application des contrats.

Le développement du secteur privé est aussi restreint par l'accès limité aux financements, imputable à un faible taux de prêt bancaire au secteur privé (la plupart des financements disponibles vont au secteur public (54 % en 2006), des exigences élevées relatives aux garanties et une pénurie de financements alternatifs comme les sociétés de capital-risque, les fonds d'amorçage ou les fonds destinés aux jeunes entreprises et aux entreprises innovantes. Pour faire face à cette lacune, des centres de développement des entreprises et le fonds de cogarantie *Kafalat*, doté de financements spéciaux pour jeunes entreprises innovantes, sont actuellement créés. Toutefois, il n'existe toujours aucun financement sur la base de prises de participation pour les jeunes entreprises ou les entreprises existantes, les taux d'intérêt sont prohibitifs et il n'y a pas de marché de capitaux et des opérations de capital-risque y afférentes.

Le Liban s'efforce d'intervenir au niveau politique en adoptant éventuellement de nouvelles législations dans le domaine du droit des entreprises et des fusions-acquisitions, en créant des centres de développement des entreprises et en instaurant un système d'accès aux financements non fondé sur des garanties. Il convient de renforcer ces mesures pour garantir un impact durable sur les PME. Le Liban a également signé la charte euroméditerranéenne des entreprises et s'est engagé à accorder la priorité aux procédures simplifiées destinées aux entreprises, à un accès plus facile aux financements, à une capacité d'innovation pour les PME et à des services d'aide aux entreprises de qualité.

### *Commerce*

Le Liban est avant tout un pays importateur qui se caractérise par d'importants déficits commerciaux, qui sont largement compensés par les recettes de revenus étrangers nets, y compris les afflux de capitaux, les fonds versés par la diaspora libanaise et les recettes des services, notamment du tourisme, du secteur bancaire et des assurances. Les déficits de la balance commerciale ont atteint près de six milliards d'euros au cours de la période 2000-2005, le total des échanges avec l'étranger augmentant progressivement pour approcher 9,5 milliards d'euros en 2005. Le commerce bilatéral avec l'UE élargie, qui était largement industriel, a dépassé 3,2 milliards d'euros en 2005, en grande partie grâce aux exportations de l'Union vers le Liban. Ces exportations se composent principalement de machines et équipements de transport, de combustibles minéraux, de produits chimiques, de produits manufacturés et de denrées alimentaires. L'UE est le principal partenaire commercial du Liban (avec 43 % des importations libanaises et 11 % du total des exportations), suivi par la Syrie et les États-Unis. En 2005, à cause du ralentissement économique consécutif à l'assassinat de Rafik Hariri, en février 2005, qui a touché le tourisme, le commerce, la construction et le secteur bancaire, les échanges bilatéraux avec l'UE ont légèrement reculé, ce qui contraste avec la croissance du commerce global du Liban avec l'étranger.

Les relations commerciales avec l'UE élargie sont actuellement régies par l'accord d'association en vigueur depuis avril 2006. Auparavant, les relations commerciales étaient régies par un accord intérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement signé en juin 2002 et en vigueur depuis mars 2003. L'accord d'association établit les conditions nécessaires à une libéralisation progressive et

réci-proque du commerce des biens en vue de créer un espace de libre-échange bilatéral et comporte des dispositions relatives à la coopération douanière, à la concurrence, à la protection de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale et aux services. En conséquence, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2003, les produits industriels et la plupart des produits agricoles libanais (dans les limites des contingents tarifaires) jouissent d'un libre accès au marché de l'UE, tandis que les droits d'importation au Liban seront progressivement supprimés entre 2007 et 2014. Dans le cadre du plan d'action de la politique de voisinage, plusieurs actions commerciales et mesures d'accompagnement spécifiques ont été convenues dans le sens d'une libéralisation et d'une actualisation de la législation économique.

### 2.3. Situation sociale

La situation de l'emploi au Liban est marquée par un chômage élevé chez les jeunes, la faible contribution des femmes à la vie économique et productive, la grande taille du secteur informel, l'afflux de travailleurs étrangers sur le marché national de l'emploi et de réfugiés palestiniens et le nombre élevé de Libanais qualifiés partant à l'étranger pour y trouver un emploi.

Se caractérisant par un double régime (des régimes distincts pour les fonctionnaires publics et les militaires d'une part, et le secteur privé d'autre part), le **système de sécurité sociale** est une source de coûts élevés et de passifs implicites pour le budget et restreint la mobilité de la main-d'œuvre. Par ailleurs, seuls 26 % de la main-d'œuvre sont couverts par un régime de retraite (6 % de la main-d'œuvre se composant de fonctionnaires publics et de militaires); ce chiffre est inférieur à la moyenne régionale de 30 %. Les réseaux informels et les ONG sont toujours les seuls compléments aux régimes de protection sociale existants, qui sont insuffisants et mal ciblés. Les discussions relatives à la réforme de la sécurité sociale et à la création de filets de sécurité sociale efficaces et ciblés sont en cours.

L'ampleur et les spécificités du **marché du travail** et la pauvreté au Liban restent difficiles à analyser à cause de la faible qualité des statistiques. Le gouvernement procède actuellement à une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages. Si les investissements pour la reconstruction et la croissance rapide de l'économie contribueront à accroître dans une certaine mesure les opportunités d'emploi, les estimations concernant le chômage continuent d'osciller entre 15 % et 20 %. Le taux de chômage des primo demandeurs d'emploi est deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

Avant la guerre civile, le Liban disposait d'un des meilleurs systèmes d'enseignement de la région et d'un des taux les plus élevés d'alphabétisation chez les Libanais à partir de quinze ans. La guerre civile a détruit le système d'enseignement - de nombreuses écoles ont été fermées, les enseignants et maîtres de conférence internationaux sont partis. Le pays a vu la création d'un secteur éducatif privé alternatif. Même avec la fin des hostilités avec Israël, la situation a continué de se détériorer dans la mesure où bon nombre d'écoles ont été endommagées ou ont servi de refuge aux personnes déplacées. L'accès à l'éducation est également limité du fait des disparités liées aux richesses des individus. Le taux d'inscription dans les universités (publiques et privées) a chuté sensiblement. Par conséquent, la **réforme** de l'éducation constitue un autre défi majeur, notamment pour enseigner aux diplômés les compétences réellement exigées par le marché de l'emploi. Des mesures préliminaires ont été prises pour élaborer un plan stratégique en faveur de l'enseignement primaire et secondaire et de l'éducation et la formation professionnelles (EFP).

Toutefois, il reste de nombreux défis importants à relever, parmi lesquels le développement d'une capacité institutionnelle à tous les niveaux (ministère de l'enseignement, direction générale de l'éducation et de la formation professionnelles, instituts d'EFP), le renforcement du rôle des partenaires

sociaux dans la direction, la gestion et la mise en œuvre du système d'EFP et la création d'un cadre clair pour l'apprentissage tout au long de la vie.

## **2.4. Énergie, transport et environnement**

### Énergie

Le Liban dépend presque entièrement de sources d'énergie étrangères, notamment pour les produits pétroliers. Les besoins croissants en énergie peuvent exercer un impact de plus en plus important sur la facture élevée des importations d'énergie et, partant, sur l'économie du pays. Le Liban peut devenir un pays de transit, notamment au profit de la sécurité d'approvisionnement de l'UE. Bien qu'il ne dispose pas de réserves de gaz, le pays a pris la décision majeure d'introduire le gaz naturel dans l'économie. Des gazoducs sont en cours de construction et achemineront du gaz égyptien et syrien vers la région et éventuellement vers l'UE. Le Liban prend part au projet de marché gazier entre l'Europe et le Machrek, qui a pour but de réformer et de moderniser l'industrie du gaz en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Syrie et de réaliser l'intégration progressive de leurs marchés gaziers en vue de créer un marché régional à intégrer au marché intérieur du gaz de l'UE. Ces perspectives sont importantes pour la sécurité d'approvisionnement énergétique du Liban et de l'UE.

Les tendances du secteur énergétique libanais sont les suivantes: diversification des ressources propres, amélioration de la concurrence, y compris la prise en compte progressive des frais de tarification, une participation accrue du secteur privé, une efficacité accrue et une amélioration des interconnexions des réseaux régionaux. Une stratégie énergétique à long terme est en cours d'élaboration. Les projets prévoient la création d'une autorité de l'énergie (NERA), l'introduction du gaz naturel dans l'économie et la privatisation d'Électricité du Liban, le fournisseur d'électricité, qui est un monopole d'État. La réhabilitation de l'infrastructure énergétique requiert des investissements significatifs. Le développement du secteur pétrolier, notamment la viabilité de l'exploitation d'une raffinerie, est à l'étude. Le Liban a pour objectif d'accroître la part des sources d'énergie renouvelables (énergie hydraulique, énergie solaire et énergie éolienne) dans le bilan énergétique du pays à 10 % d'ici 2015. Toutefois, il manque encore une politique globale d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie.

### Transport

Le développement du secteur des transports et la meilleure interconnexion du Liban avec l'Europe, ainsi qu'avec ses voisins sont une priorité en vue du renforcement des relations commerciales extérieures du pays avec l'UE et ses voisins. Le transport maritime et l'aviation sont les principaux moyens de transport pour les importations et les exportations entre le Liban et l'UE, tandis que le transport terrestre (principalement routier) sert à l'interconnexion du pays avec ses voisins.

Dans le cadre du groupe de haut niveau sur l'extension du réseau de transport transeuropéen aux pays et régions voisins, le port de Beyrouth a été proposé comme port des autoroutes de la mer pour le Liban. La jonction entre Beyrouth et Damas a également été retenue comme axe prioritaire transnational permettant l'interconnexion du Liban avec la Syrie, mais aussi avec l'axe transnational trans-Machrek, qui lie la Turquie à la Syrie et la Jordanie à l'Égypte.

Le Liban doit mettre en œuvre les priorités en matière de transport définies dans le plan d'action UE-Liban et également convenues lors de la première conférence ministérielle euroméditerranéenne sur les transports, qui a eu lieu le 15 décembre 2005 à Marrakech. À cette occasion, les ministres présents ont

adopté les priorités du secteur des transports pour l'ensemble de la région méditerranéenne dans les années à venir.

### Environnement

Le principal danger pour l'environnement libanais réside dans la pression directe exercée par sa population, qui est mal gérée et pas encore atténuée par les infrastructures requises. La pollution émanant de l'activité économique, c'est-à-dire de l'industrie et de l'agriculture, constitue un danger moins important, même s'il existe des exemples d'un tel danger à l'échelle locale. Les eaux usées restent le principal danger pour les eaux souterraines, côtières et de surface. L'élimination inadéquate de déchets solides de toutes sortes est un danger à la fois pour l'eau et l'air et pour la santé publique.

Une étude approfondie du programme des Nations unies pour l'environnement devrait évaluer l'impact de la guerre civile et du dernier conflit militaire sur l'environnement et proposer des mesures concrètes pour résoudre les problèmes existants (aussi liés au déversement de pétrole sur la côte libanaise et à la question des munitions non explosées). Elle doit compléter la stratégie spécifique pour le Sud Liban adoptée par le gouvernement, qui a pour but de réparer les dégâts de la guerre, ainsi que de protéger la santé publique et de promouvoir un usage durable des ressources naturelles.

Un plan d'action national pour l'environnement est en cours d'élaboration. Le Liban a adopté plusieurs législations sectorielles concernant la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la gestion des déchets, les carrières, les terres et sols, les forêts, la chasse et les pesticides. Concernant la pollution industrielle, il existe des normes nationales de qualité de l'environnement et de gestion des risques (pour de plus amples informations, notamment sur la capacité administrative, c'est-à-dire les structures compétentes pour l'environnement, et sur la coopération régionale et internationale, voir l'annexe 3).

### **2.5. Conclusion – Programme national de réforme du Liban et limites de sa mise en œuvre**

Le Liban est confronté au double défi de mener un programme global de réformes politiques, sociales et économiques et de réformer un nombre considérable de secteurs. Bien que la nécessité des réformes soit largement reconnue au Liban, la vraie difficulté pour le pays consiste à parvenir à un consensus national autour d'un programme de réforme. Ce n'est que si le processus de réforme est soutenu par un pacte national réunissant toutes les forces politiques, ainsi que les groupes religieux et ethniques et surmontant ainsi les rivalités politiques, les droits acquis et le clientélisme qu'il aura une chance d'être effectivement mis en œuvre.

La réalisation de réformes politiques au Liban est non seulement essentielle au développement du processus intérieur de démocratisation, mais est aussi susceptible d'avoir un impact positif significatif sur la région dans son ensemble, plus spécifiquement sur le processus de paix et la situation des réfugiés dans la région. Le déficit démocratique dans la région arabe est plus large que dans les autres régions géographiques, comme le montrent les rapports arabes sur le développement humain. Il devient impératif d'associer une part plus importante de la population à ce processus de réformes politiques, y compris en continuant de décentraliser le pouvoir au niveau local.

Au lendemain du conflit de l'été 2006, le gouvernement a préparé un plan de reconstruction du pays. Désireuse d'offrir un plan coordonné d'aide ciblée au Liban, la communauté internationale a tenu une conférence internationale d'aide au Liban le 31 août 2006 à Stockholm. Une seconde conférence doit avoir lieu début 2007, pour laquelle le Liban doit élaborer un programme de réforme comprenant un calendrier de mise en œuvre des réformes, des modalités à suivre et des résultats à atteindre.

Le processus de démocratisation contribuera à renforcer le développement économique et social du pays. Le secteur privé joue de plus en plus le rôle actif qu'exige une économie moderne. Dans le même temps, l'État doit renforcer la capacité et l'efficacité liées aux aspects réglementaires de l'économie et atténuer les effets négatifs des réformes en ciblant mieux les subventions sur les catégories éligibles de la population et en exploitant des moyens budgétaires ainsi libérés pour moderniser les filets de sécurité sociale et supprimer les distorsions économiques.

### **3. APERÇU DE LA COOPERATION ANTERIEURE ET ACTUELLE DE LA CE**

#### **3.1. Aide de la CE au Liban 2000 - 2006**

Le Liban est l'un des bénéficiaires méditerranéens de l'aide communautaire octroyée au titre de MEDA (programmes bilatéraux et régionaux). L'UE (Communauté, États membres, Banque européenne d'investissement) est le principal donateur du Liban. Le montant total des fonds engagés au titre de MEDA I (1995-1999) pour l'aide bilatérale s'est élevé à 182 millions d'euros, tandis que le montant total attribué dans le cadre de MEDA II (2000-2006) atteint 130 millions d'euros.

Le document de stratégie par pays 2002-2006 adopté par l'UE pour le Liban en décembre 2001 définit les perspectives de l'UE relatives à ses objectifs, à sa réponse politique et au cadre stratégique de coopération avec le Liban. Le **programme indicatif national (PIN)** 2002-2004 pour le Liban s'élève à 80 millions d'euros. Le PIN pour 2005-2006 prévoit un financement total de 50 millions d'euros et se concentre sur quatre grandes priorités: 1) soutien aux initiatives de la politique européenne de voisinage et promotion de la mise en œuvre de l'accord d'association; 2) soutien à l'économie de la connaissance (formation professionnelle, Tempus, coopération scientifique); 3) renforcement de la compétitivité du secteur privé; et 4) réforme liée à l'eau et environnement.

Outre l'aide en cours de l'office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), un programme régional spécial destiné aux réfugiés palestiniens a été prévu pour un montant de 20 millions d'euros en faveur du Liban, de la Syrie et de la Jordanie, dont une grande partie servira à aider le Liban à affronter le problème de l'immigration, de la pauvreté et des mauvaises conditions sociales et de vie vécues par les réfugiés palestiniens au Liban et ailleurs dans la région. En l'absence d'autres programmes de développement à long terme, la **DG ECHO** a soutenu les réfugiés palestiniens du Liban au cours de la période 2000-2006 en octroyant un montant de trente millions d'euros alloué aux secteurs suivants: réhabilitation des refuges, santé, eau et assainissement, opportunités d'emploi et aide aux groupes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes handicapées).

Le Liban a pris part activement au projet MEDA régional concernant de nouvelles approches de la politique de télécommunications (NATP1), mais n'a pas poursuivi sa participation au projet de suivi NATP2 (2005-2007); un projet MEDA bilatéral s'est chargé de formuler toutes les exigences organisationnelles relatives à l'institution d'une autorité réglementaire en charge des communications électroniques. Le Liban participe aussi à un éventail de programmes Euro-Med encourageant les échanges interpersonnels et la coopération entre les organisations de la société civile et les ONG. Le Liban est autorisé à participer aux programmes communautaires Euro-Med Jeunesse et LIFE Pays tiers, ainsi qu'aux programmes régionaux dans les secteurs de l'énergie et des transports.

Les subventions octroyées au titre du programme MEDA sont complétées par des fonds de capital-risque et des bonifications d'intérêts liées aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI). Depuis 1992, la BEI a accordé des prêts pour un montant total de 723 millions d'euros en faveur du Liban. Les secteurs prioritaires sont les infrastructures (routes, ports et électricité), le secteur privé (PME) et l'environnement (eau et eaux usées). Les moyens dégagés pour l'aide au secteur privé, qui se composent de prêts à long terme et de facilités de capital-risque, sont gérés par la BEI et jouent un rôle clé dans la contribution au financement du développement du secteur privé et financier.

Dans le cadre du processus de Barcelone, la **BEI** a renforcé son partenariat avec les pays partenaires méditerranéens en créant un instrument spécialisé, la **facilité euroméditerranéenne d'investissement et de partenariat** (FEMIP). La couverture de la FEMIP permet à la BEI de soutenir des projets grâce à toute une série de produits financiers. Dans le cadre de la FEMIP, le volume annuel des prêts de la BEI accordés à tous les pays partenaires augmentera progressivement. Ces moyens contribueront à soutenir une gamme bien plus large d'activités, la priorité étant accordée au développement du secteur privé.

Le programme **Tempus** a offert une aide significative à la modernisation et à la réforme du système d'enseignement supérieur au Liban. Depuis 2002, Tempus a financé 17 projets de coopération impliquant des établissements d'enseignement supérieur concernant le développement des programmes de cours, la gestion des universités et les réformes structurelles. Tempus associe des établissements d'enseignement supérieur publics et privés libanais sur un pied d'égalité. Le projet de **formation professionnelle** (plan de financement 2005) est une initiative pilote destinée à faire en sorte que le secteur de la formation professionnelle soit plus réactif à la demande du marché de l'emploi dans le secteur privé, spécifiquement dans le secteur agroalimentaire.

### **3.2. Réponse de la CE au conflit**

Au cours des hostilités entre le Hezbollah et Israël, la **Commission européenne a fourni une aide d'urgence** pour un montant total de 20 millions d'euros afin de répondre sans délai aux besoins humanitaires les plus urgents identifiés au lendemain des premières attaques contre le Liban. Les secteurs d'intervention suivants sont concernés: hébergement et produits non alimentaires, eau et assainissement, alimentation, aide psychosociale, protection et coordination.

À la fin des hostilités, la Commission européenne a augmenté sa contribution en faveur du Liban à 107 millions d'euros pour 2006 à l'occasion de la conférence internationale des donateurs qui a eu lieu à Stockholm le 31 août 2006. Le paquet de la Commission vise à répondre aux besoins de reconstruction immédiats en 2006 et à jeter les bases d'un redressement durable par le biais d'un soutien aux réformes politiques, sociales et économiques essentielles. La Commission a également pris une part active aux actions de secours. Elle a non seulement assisté l'évacuation de près de 40 000 citoyens de l'UE du Liban, mais aussi l'évacuation de quelque 10 000 ressortissants de pays tiers. La Commission a répondu à toutes les demandes d'aide communautaire des autorités libanaises pour faire face à la marée noire qui a suivi le bombardement israélien d'une des principales raffineries de pétrole en activant le mécanisme communautaire de protection civile.

La Commission européenne a octroyé une aide humanitaire complémentaire de 30 millions d'euros en faveur des populations affectées par le conflit. Par le biais de la DG ECHO, la direction générale de l'aide humanitaire, la Commission propose une aide humanitaire et de rétablissement rapide aux personnes rentrant chez elles et aux victimes du conflit encore hébergées dans des centres collectifs. Les opérations financées au titre de cette décision se concentrent sur la délimitation, le signalement et

l'élimination des munitions non explosées, l'eau et l'assainissement, l'hébergement, la santé d'urgence et les besoins alimentaires. Les actions sont mises en œuvre par des agences des Nations unies, des ONG et la Croix-Rouge.

### **3.3. Principaux enseignements tirés**

Le **programme libanais de réformes socioéconomiques** a enregistré peu de progrès ces dernières années. La majorité des réformes du secteur public n'ont pas abouti, un certain nombre de propositions législatives étant toujours au Parlement. L'adoption et la mise en œuvre d'un programme de réformes par le gouvernement sont essentielles pour faire face à la situation financière du pays. La coopération engagée par un grand nombre d'organisations de la société civile a démontré que ces dernières peuvent - et doivent - jouer un rôle important dans la société et dans la consolidation de l'état de droit.

Ces dernières années, l'absence d'engagement du monde politique dans le **secteur social** a amené la CE à limiter son intervention dans ce domaine. Toutefois, la création d'un fonds social et économique en 2002 constitue une mesure effective de la CE dans le secteur social.

En matière de **développement du secteur privé**, les progrès ont été entravés par plusieurs obstacles dus aux lacunes et à l'inefficacité des réglementations, ainsi qu'aux coûts élevés de l'énergie et des crédits, auxquels s'ajoutent une faible capacité d'innovation des PME. Cette situation a amené la CE à approuver trois projets importants portant sur l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, l'offre de services aux petites entreprises et la mise en place d'une infrastructure d'évaluation de la conformité/qualité.

Le gouvernement libanais présentera un programme global visant à répondre aux besoins les plus pressants du pays à court et moyen terme lors de la conférence internationale prévue début 2007 à Paris. Le présent document constituera la base de l'évolution ultérieure de l'aide octroyée par la CE au Liban. Entre-temps, la CE fera preuve de souplesse afin de pouvoir adapter les programmes aux ajustements éventuels du programme gouvernemental.

Sur la base de la coopération existante au titre du programme MEDA, des priorités choisies de commun accord par le gouvernement libanais et l'UE dans le plan d'action et du consensus de l'UE relatif au développement, il sera possible d'optimiser à l'avenir l'aide financière en:

- se concentrant sur le propre programme de réformes du Liban afin d'accroître son appropriation par le pays;
- se concentrant sur un nombre limité de priorités et objectifs pour lesquels la valeur ajoutée de l'UE est élevée;
- renforçant la cohérence avec les politiques communautaires.

## **4. LA REPOSE STRATEGIQUE DE L'UE (2007-2013)**

### **4.1. Principes généraux des objectifs stratégiques et prioritaires de l'UE.**

Au vu des derniers événements, le programme à court terme du plan d'action est ambitieux et le Liban doit faire face à d'importantes contraintes et à une limitation de sa capacité de mise en œuvre du plan.

Par conséquent, la PEV offrira un certain nombre d'incitations pour encourager le gouvernement à suivre le programme élaboré au cours des négociations concernant le plan d'action - comme l'assistance technique et l'aide budgétaire directe. La reconstruction à court terme du pays avec le concours de la communauté internationale aura moins de chances d'aboutir sans véritable réforme administrative et économique. La PEV offre des incitations supplémentaires comme des ouvertures de marchés, une participation à des programmes communautaires, la possibilité d'un meilleur accès aux marchés de l'UE et une assistance technique et financière ciblée.

Le plan d'action Union européenne/Liban identifie un certain nombre de réformes politiques, sociales et économiques visant à modifier les cadres réglementaire, législatif et administratif. La CE dispose d'instruments adéquats pour coopérer au renforcement des capacités institutionnelles, au rapprochement des législations et à une convergence vers les normes et règles européennes. Ce soutien sera axé sur les priorités identifiées dans le plan d'action de la PEV grâce au travail des sous-comités.

Dans ce contexte, les **principaux objectifs** de la stratégie de la CE pour le Liban au cours de la période 2007-2013 sont les suivants:

- soutien aux réformes politiques: soutien aux réformes politiques du Liban en matière de démocratie, de droits de l'homme, de bonne gouvernance, de sécurité et de justice;
- soutien aux réformes sociales et économiques: soutien à la mise en œuvre du plan d'action, notamment les réformes du secteur énergétique, l'amélioration des filets de sécurité sociale, amélioration des conditions de vie des réfugiés palestiniens, facilitation des échanges commerciaux et réformes douanières, protection de l'environnement, réforme de la gestion budgétaire et des finances publiques.
- soutien à la reconstruction et au redressement du pays: soutien à la reconstruction et au redressement social et économique, au développement local, ainsi qu'au déminage et à l'élimination des munitions non explosées.

Les bonifications d'intérêts et d'autres moyens de combiner subventions et prêts peuvent exercer un effet de levier sur les investissements consentis par les institutions financières dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et des transports. En ce qui concerne les bonifications d'intérêts, leur pertinence sera évaluée au cas par cas et il faudra veiller à éviter des distorsions importantes du marché. Concernant l'environnement, les secteurs concernés sont la gestion de l'eau, la gestion des déchets et la pollution industrielle. En matière d'énergie, les secteurs éventuels concernent les ressources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique. Les investissements dans les infrastructures/réseaux énergétiques doivent en principe être des opérations commerciales, étant donné qu'elles génèrent un rendement financier. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles impliquant des intérêts spécifiques de l'UE (comme sa sécurité d'approvisionnement énergétique) et lorsqu'il s'avère difficile de démarrer un projet, des bonifications d'intérêts ciblées ou d'autres moyens de combiner subventions et prêts pourraient être envisagés pour certains projets d'investissement. Dans le domaine des transports, les bonifications d'intérêts ou d'autres dispositifs mixtes porteront sur des fonds catalyseurs destinés aux principales infrastructures d'importance stratégique comme des mesures transfrontalières relatives aux axes prioritaires ou les jonctions manquantes nécessaires à leur achèvement.

## **4.2. Complémentarité et cohérence avec le document de stratégie régional et d'autres programmes de l'IEVP**

L'action communautaire au Liban doit proposer le dosage approprié de mesures et être cohérente avec les actions prévues dans d'autres programmes sous-régionaux ou avec les actions horizontales. Le programme régional de l'IEVP pour le voisinage avec le Sud contribuera à réaliser les objectifs énoncés dans cette stratégie dans la mesure où les activités relevant des programmes régionaux ou sous-régionaux confèrent une valeur ajoutée ou complètent des opérations bilatérales.

S'agissant des questions de développement, l'aide bilatérale peut soutenir la mise en œuvre des réformes politiques, tandis que les actions régionales prévoient le soutien à la création de réseaux et plateformes régionaux d'organisations de la société civile (pour compléter la réponse fournie par les plateformes existant au niveau national) et aux réseaux de médias. Le dialogue entre les cultures peut être mieux abordé au niveau régional, par exemple dans le contexte de la Fondation Anna Lindh.

La coopération en matière de justice et de sécurité est une priorité commune de l'UE et de plusieurs partenaires du voisinage avec le Sud. Les actions régionales prévoient une coopération judiciaire relative aux questions transfrontalières, aux réseaux de la criminalité organisée et à la traite d'êtres humains et aux migrations, ainsi que des échanges de bonnes pratiques. Elles compléteront les actions menées au niveau bilatéral avec le Liban, qui porteront sur le renforcement des institutions et la mise en œuvre de stratégies nationales.

Pour compléter à bon escient l'aide bilatérale en matière de commerce et de développement du secteur privé, la coopération régionale contribuera à développer les échanges Nord-Sud et les initiatives de coopération régionale, y compris un soutien à l'application de l'accord d'Agadir.

L'action régionale en matière de transports et d'énergie se concentrera sur les actions transnationales (liaisons Sud-Sud et Nord-Sud), tandis que l'aide bilatérale aura pour cible la réforme des réglementations et la stratégie nationale. La coopération régionale relative à l'environnement prévoit une collaboration avec l'agence européenne pour l'environnement et met un accent particulier sur l'initiative Horizon 2000. La coopération sous-régionale fera également partie intégrante de la stratégie régionale de l'UE.

Outre l'aide bilatérale et régionale, le Liban bénéficiera aussi du programme interrégional de l'IEPV et du programme du bassin de la mer Méditerranée de l'IEPV-CTF. Le programme interrégional de l'IEPV englobera des actions qui seront mises en œuvre de la même manière pour tous les pays voisins. Ce programme financera en particulier TEMPUS et le nouveau programme de bourses, ainsi que les actions TAIEX. Le programme du bassin de la mer Méditerranée IEPV-CTF permettra aux régions côtières libanaises de coopérer avec les régions côtières des États membres de l'UE dans le cadre de projets communs. Par ailleurs, le Liban peut également bénéficier des programmes thématiques élaborés au titre de l'instrument de coopération au développement, notamment les programmes concernant les «migrations et asile», «investir dans les ressources humaines» et «environnement et gestion durable des ressources naturelles», qui concernent le Liban et pourraient renforcer judicieusement la coopération bilatérale. Le nouvel instrument pour les droits de l'homme et la démocratie (ex-IEDDH) sera également disponible pour soutenir les actions thématiques dans ce domaine.

### 4.3. Analyse des priorités

La PEV fournit un cadre général dans lequel l'aide financière fait partie d'une offre cohérente d'opportunités. Pour les priorités sélectionnées, de nombreux autres types d'aide peuvent être offerts et l'aide financière est considérée comme un outil majeur pour réaliser les objectifs communs de l'UE et du Liban.

#### 4.3.1. *Objectif stratégique 1: soutenir les réformes politiques du Liban en matière de démocratie, de droits de l'homme, de bonne gouvernance, de sécurité et de justice*

En ce qui concerne la promotion et la protection des **droits de l'homme**, une aide communautaire sera mise à disposition pour renforcer la culture du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la capacité et l'efficacité de toutes les institutions compétentes, y compris au sein de l'appareil de sécurité et de la police, et pour soutenir l'élaboration d'une stratégie nationale pour les droits de l'homme. Une coopération sera proposée pour soutenir la protection des droits des minorités, des populations marginalisées et des non-citoyens, ainsi que des travailleurs migrants. L'adoption du plan d'action national pour le respect des droits de l'homme est pleinement conforme au plan d'action UE/Liban. Tant sa préparation que sa mise en œuvre méritent d'être soutenus. La participation des femmes à la vie politique, sociale et économique revêt une importance capitale pour garantir un développement durable. L'aide communautaire soutiendra les actions en phase avec les priorités soulignées dans le plan d'action.

Le gouvernement s'est dit intéressé à l'idée de lutter contre le problème de la **discrimination à l'encontre des travailleurs migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés palestiniens**. La coopération et le dialogue menés avec les ministères concernés et les ONG spécialisées permettront d'améliorer la situation. Le gouvernement a également manifesté un certain intérêt en vue de cibler l'aide communautaire sur les questions de sécurité. Le plan d'action vise aussi à renforcer la coopération entre le Liban et l'UE pour ce qui est de la gestion des flux migratoires. Les projets en cours seront évalués et les opportunités de coopération future seront étudiées au cours des premières années de la mise en œuvre du PIN.

La **société civile** jouera un rôle de catalyseur et de sensibilisation dans ces domaines. L'objectif de l'UE consistera à renforcer son rôle dans le processus en cours de dialogue politique et de prévention des conflits et à poursuivre les échanges interpersonnels. La modernisation et le développement de la **prestation des services publics**, notamment l'amélioration de la bonne gouvernance et des mesures de lutte contre la corruption et de promotion de la transparence, en particulier des finances publiques, sont les principales priorités du Liban.

Tant les citoyens que les entreprises et le secteur privé estiment que le **système judiciaire** n'est pas transparent. Il convient de soutenir les efforts visant à accroître l'impartialité et à garantir un meilleur accès au système et une protection juridique adéquate, notamment en accroissant les compétences et l'efficacité de l'ensemble du personnel judiciaire. En se concentrant sur l'amélioration des conditions de détention, il est possible de parvenir à une modernisation du système pénitentiaire à travers une aide législative et une aide à la gestion des prisons mises en œuvre conformément aux normes internationales. Il est aussi nécessaire d'établir un dialogue avec le Liban sur diverses questions liées aux migrations, y compris l'asile, le traitement des migrants et la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains.

**La garantie de la sécurité et le respect de l'état de droit** figurent parmi les principales priorités du gouvernement libanais. La mise en œuvre des réformes requiert un environnement paisible en matière de sécurité. Le gouvernement libanais a soumis une demande directe d'aide communautaire dans ce secteur. La formation des forces de sécurité nationales, la formation de la police, la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des projets de gestion des frontières pourraient être envisagés en vue d'accroître la coopération dans le secteur de la sécurité.

#### 4.3.2. *Objectif stratégique 2: soutenir la mise en œuvre du plan d'action*

L'objectif de ce programme consistant à soutenir la mise en œuvre du plan d'action prévoit un renforcement des capacités et des institutions afin de faciliter l'application des réformes et engagements à l'appui du plan d'action. Il se concentrera sur les domaines prioritaires d'intervention à définir dans le cadre du dialogue régulier entre le Liban et la CE, notamment au sein des sous-comités. La flexibilité et l'orientation vers la demande de ce type de programme en font un instrument stratégique d'aide à la mise en œuvre des réformes et de renforcement de la capacité des institutions libanaises.

Le **secteur de l'énergie** continue de souffrir de l'absence de stratégie et de planification et le monopole de l'électricité traverse de graves difficultés financières. L'option consistant à mettre en œuvre une stratégie sectorielle et à renforcer l'efficacité grâce à une concurrence et une participation privée accrues gagne du terrain. L'accord d'association (AA) fournit la base juridique de l'engagement du Liban et le plan d'action fournit les outils de mise en œuvre de la réforme. La BEI a déjà envisagé de contribuer à la réhabilitation du secteur de l'énergie. À ce titre, les complémentarités avec l'aide de la CE seront essentielles. La Banque mondiale s'est également engagée à apporter son concours.

L'action de l'UE relevant de cet objectif sera consacrée à favoriser la création de **filets de sécurité sociale**, y compris la réforme du système de sécurité sociale et des soins de santé. Dernièrement, le gouvernement libanais a adopté le concept d'une politique de **réduction de la pauvreté** ciblant les groupes les plus vulnérables de la société libanaise et l'a formulé dans un plan national de réduction de la pauvreté. Le plan envisage de créer ou de renforcer des filets de sécurité sociale et de rationaliser les dépenses sociales dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des affaires sociales. L'aide de l'UE pourrait également inclure la prévention et le contrôle des maladies transmissibles et non transmissibles, notamment en facilitant la mise en œuvre des conventions sanitaires internationales auxquelles adhère le Liban.

L'aggravation de la situation de **l'enseignement primaire et secondaire** dans les établissements publics et les conséquences de la crise économique qui ont pour effet une hausse sensible du taux d'inscription dans les écoles publiques méritent une attention particulière. Le développement des ressources humaines est également une source de préoccupation dans la perspective l'employabilité des travailleurs. Le soutien de la CE aux actions du gouvernement visant à résoudre la problématique de la faible adéquation de la main-d'œuvre avec les exigences du marché de l'emploi peut s'appuyer sur les résultats d'un programme de formation professionnelle actuellement financé. Cette aide peut être renforcée dans la mesure où le cadre de la PEV offre l'opportunité de mettre au point des actions et des échanges interpersonnels, ce qui suppose une participation accrue aux programmes Tempus et Jeunesse en action et une augmentation des opportunités d'échanges pour les ressortissants libanais grâce à une participation au programme Erasmus Mundus et à l'introduction d'une nouvelle bourse au titre de la PEV.

Pour **faciliter les échanges** et offrir au Liban une réelle opportunité de jouer un rôle dans le marché intérieur des biens industriels et des services, il importe de faciliter la connectivité entre le Liban et ses

voisins et avec l'UE. L'aide financière de l'UE sera considérée comme un moyen de soutenir les aspects réglementaires et législatifs de la réforme du secteur des transports et l'ouverture des programmes communautaires concernés et d'appuyer les interconnexions avec le réseau transeuropéen et le réseau de la région. Une telle aide pourrait également être envisagée en vue d'une réforme et d'une réorganisation du secteur des communications électroniques. **Une évaluation des besoins commerciaux** pourrait être entamée en temps voulu. Cette initiative contribuera à évaluer les besoins d'aide dans le secteur du commerce et aidera à identifier un programme approprié.

Une action de l'UE pourrait être consacrée à **améliorer le climat d'affaires et la compétitivité des entreprises**, en particulier pour les PME, notamment dans les secteurs prioritaires qui ont été identifiés par le Liban dans le cadre de la charte euroméditerranéenne pour les entreprises: accès aux financements, renforcement de la capacité d'innovation des PME, simplification des procédures applicables aux entreprises et amélioration des services d'aide aux entreprises. D'autre part, il convient de mettre l'accent sur la suppression des obstacles aux investissements et au secteur privé, comme l'absence de stratégie active d'exportation et d'investissement, le manque de compétitivité, l'inadéquation des produits et services financiers dans une économie du secteur privé en pleine expansion.

Une assistance technique visant à améliorer le cadre réglementaire du **secteur des services financiers** (en particulier du secteur bancaire), qui constitue une condition essentielle pour attirer des investissements tant nécessaires dans l'économie libanaise, sera envisagée. Compte tenu de l'ampleur des besoins de reconstruction du pays, une aide à l'élaboration d'une nouvelle **législation relative aux marchés publics** et la capacité administrative de mettre en œuvre une telle législation pourraient également attirer l'attention de l'UE.

Dans le domaine de l'**environnement**, il sera nécessaire de prendre en compte un développement régional équilibré, la prévention de la pollution et l'intégration de considérations environnementales dans d'autres secteurs. Une coopération dans ces domaines sera envisagée, notamment dans le contexte d'un plan d'action national pour l'environnement en cours d'élaboration.

L'amélioration de la prestation des services publics et l'évaluation des performances du secteur public sont également des priorités horizontales qui revêtent une grande importance pour l'UE. La **réforme du secteur public** suppose une meilleure attribution des ressources. Le gouvernement devra consentir des efforts considérables et soutenus dans l'optique d'un **ajustement budgétaire** afin d'inverser la dynamique d'endettement et d'œuvrer à une gestion durable de la dette. Pour ce faire, il faudra des recettes solides et des mesures liées aux dépenses et une meilleure préparation du budget, qui doit être plus étroitement lié à des objectifs macroéconomiques correctement définis. Un *bon cadre macroéconomique* représente un intérêt stratégique commun à l'UE et au Liban et est également essentiel à un climat d'affaires attractif.

Pour le **secteur des transports** aussi, l'AA fournit la base juridique de l'engagement du Liban et le plan d'action fournit les outils de mise en œuvre de la réforme. Des complémentarités avec l'aide éventuelle de la BEI pourraient être envisagées dans ce secteur.

En outre, le plan d'action UE-Liban identifie plusieurs secteurs dans lesquels le rapprochement et la convergence des réglementations avec la législation et les valeurs européennes pourraient être indiqués. À cette fin, il faut des mesures spécifiques de renforcement des capacités au sein des institutions libanaises. La CE dispose des instruments adéquats pour coopérer dans ces secteurs, ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles, y compris aux plans de jumelage, et fournira l'assistance financière aidant à développer le capital humain et social, les réformes législatives, le soutien à la

stratégie, à l'élaboration des politiques et à la mise en œuvre. Cette aide peut être fournie dans tous les domaines de coopération du plan d'action.

Le cas échéant, le Liban bénéficiera d'une aide en vue d'une participation aux programmes, agences et réseaux communautaires pour autant qu'ils soient ouverts au pays. Le cadre plus clair établi par le plan d'action de la PEV contribuera à garantir la cohérence de l'aide communautaire dans certains secteurs.

#### *4.3.3. Priorité stratégique 3 – soutien à la reconstruction et au redressement*

Le conflit militaire de l'été 2006 a été un choc exogène considérable pour l'économie libanaise. Il a interrompu la croissance économique en cours au premier semestre 2006, accru la pression sur des finances publiques et une balance courante déjà fragiles. Bon nombre de bâtiments privés et publics ont été détruits, de même que des infrastructures de base (énergie, transports). Plusieurs petites et moyennes entreprises ont été touchées. Leur position sur le marché a été affectée par la destruction d'actifs matériels et par la perte de parts de marché.

La Commission a acquis une expérience fructueuse dans ses contacts avec les municipalités (soutien à une planification participative du développement local et financement de projets d'infrastructures), dont un grand nombre sont situées dans des régions touchées par le conflit. La coopération entre les municipalités a démontré que leurs représentants élus et leurs populations peuvent travailler ensemble, même au-delà des barrières politiques et confessionnelles. La poursuite de l'aide de la CE aux localités relative aux méthodologies participatives de planification est susceptible de jeter les bases d'un développement régional plus équilibré et, éventuellement à moyen terme, de fournir au gouvernement une nouvelle incitation à renforcer la décentralisation. À court terme, cette aide permettra aux localités de financer la reconstruction des infrastructures et des projets municipaux de réhabilitation. La CE a identifié les domaines d'intérêt géographiques et thématiques dans lesquels l'aide communautaire peut apporter la plus grande valeur ajoutée à la reconstruction du pays.

Le conflit militaire de 2006 a touché plusieurs entreprises libanaises, principalement au Sud Liban. L'UE contribuera aux efforts déployés par les institutions financières internationales pour la **reconstruction du secteur privé libanais** affecté par les hostilités. Des facilités de prêt offrant un accès simplifié aux PME seront un des instruments utilisés pour permettre au monde des affaires libanais de redévelopper son potentiel économique. La BEI a annoncé qu'elle était disposée à coopérer avec la CE afin de créer une facilité de prêt destinée aux entreprises touchées par le conflit militaire de 2006.

Les évaluations des besoins et les évaluations des dégâts occasionnés à l'environnement ont montré qu'il faudra une aide internationale considérable pour régler des problèmes comme les mines terrestres et les munitions non explosées, qui mettent en danger la population et le développement de l'économie, à l'issue de ces deux conflits qui ont marqué les dernières décennies.

#### **4.4. Coordination des donateurs**

##### **Coordination avec les États membres**

- La coordination locale avec les États membres a lieu dans le cadre des plans de travail annuels et est menée au cours de réunions régulières et de réunions thématiques. Les États membres sont régulièrement tenus informés de l'élaboration des plans de financement à un stade précoce. Une coordination formelle spécifique a lieu avant la présentation du plan de financement au comité MED.
- Des consultations ont également lieu au cours de missions/visites des DG associées à la programmation – AIDCO, ECHO, RELEX et COMM.
- Le projet «Sécurité et état de droit» constitue un exemple récent de coordination locale particulièrement régulier et fructueux. Un groupe restreint d'États membres (France, Royaume-Uni, Allemagne et présidence finlandaise) a suivi chaque étape de l'élaboration du projet et devrait rester opérationnel au cours de sa mise en œuvre. D'autres États membres sont régulièrement informés de l'évolution des travaux. La coordination avec les principaux donateurs hors UE (États-Unis, Canada et Australie) a également été organisée.
- Des outils de coordination spécifiques comme des tables rondes peuvent également être utilisés dans la mesure où ils se prêtent à la présentation de plans de coopération. Avec l'accord des États membres, la délégation a instauré un dispositif visant à renforcer la coordination locale.

##### **Coordination avec d'autres donateurs**

- Des réunions de coordination régulières ont lieu avec l'ONUDI à propos d'initiatives communes de sensibilisation et de soutien relatives à l'évaluation de la conformité et aux systèmes nationaux de certification.
- La coordination avec le bureau de la Banque mondiale revêt la forme d'échanges d'informations sur les actions en cours, d'une discussion sur les stratégies d'aide actuelles, de l'identification et de la comparaison des difficultés rencontrées et de la participation à la présentation de la nouvelle stratégie d'aide par pays.
- La coordination avec l'UNRWA liée aux projets en faveur des réfugiés palestiniens (en cours et en préparation) se poursuit sur une base régulière. Concernant l'aide aux réfugiés palestiniens, des échanges réguliers sont organisés avec le Canada, la Suisse, la Norvège (ANP) et les États membres.
- Une coordination est organisée régulièrement avec le PNUD, l'OCDE et l'OIT sur des questions relevant de leurs compétences.
- Une participation aux réunions de coordination du «programme de petites subventions» a également lieu tous les trois mois (réunissant la CE, les EM de l'UE, le Canada, le Japon, les États-Unis, l'Australie et la Corée).
- Par ailleurs, il faudra une coordination générale des actions menées au Liban avec tous les donateurs, y compris les donateurs du Proche-Orient et du Moyen-Orient, en particulier au cours de la phase initiale du processus de reconstruction post-conflit.

- Des missions d'évaluation des besoins sur le terrain ont été conduites en coordination avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque européenne d'investissement pour garantir une couverture correcte et éviter tout chevauchement des aides à venir.

\*\*\*\*\*

## 5. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

### 5.1. Principales priorités et budget indicatif

Le principal objectif de l'aide octroyée par la CE au Liban au cours de la période couverte par ce programme consiste à soutenir le développement d'une relation de plus en plus étroite entre l'UE et le Liban dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV) et fondée sur les objectifs politiques définis dans l'accord d'association et le plan d'action UE-Liban de la PEV.

Le nouveau contexte politique apparu suite aux événements de 2005 et de 2006 a imposé la nécessité de changements politiques dans la manière dont la coopération est conduite entre le Liban et l'UE. Un aspect important de la future coopération réside dans le nouveau contexte politique que la CE a introduit dans le cadre de la PEV. L'adoption prochaine du plan d'action par les autorités libanaises fait état des opportunités d'exploiter ce potentiel. Les évaluations et l'analyse réalisées par plusieurs services de la CE au Liban entre septembre et novembre 2006 ont montré la nécessité de donner un nouvel élan à l'économie et à l'État libanais au lendemain du conflit militaire. Il est utile de souligner que le processus de réforme a besoin d'un consensus national autour des priorités et ce n'est que s'il est soutenu par un pacte réunissant toutes les forces politiques qu'il aura une chance d'aboutir.

Ce programme indicatif national 2007-2010 détaille la portée des opérations couvertes par l'enveloppe nationale du nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat (IEPV). Il a pour but d'encadrer la planification et l'identification des projets en définissant un nombre limité de domaines prioritaires, ainsi que des objectifs et résultats à atteindre. Il poursuit deux objectifs - poursuivre le soutien aux réformes et la démocratisation du pays en phase avec le plan d'action UE-Liban et soutenir la reconstruction et le redressement de l'État et de la société libanais au lendemain du conflit qui a éclaté à l'été 2006.

Une subvention de 187 millions d'euros est prévue en faveur du Liban pour la période 2007-2010. La répartition indicative du montant doit se faire comme suit:

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007-2010		
Domaine prioritaire	€m	% du montant total
Soutien aux réformes politiques	<b>22</b>	11,76 %
Soutien aux réformes sociales et économiques	<b>86</b>	45,99 %
Soutien à la reconstruction et au redressement	<b>79</b>	42,25 %
<b>total</b>	<b>187</b>	100 %

Les premières années, un accent important sera mis sur les besoins de reconstruction et de redressement. Quatre-vingts pour cent du montant annuel total pour 2007 et près des deux tiers du montant annuel pour 2008 serviront à assurer le redressement et la reconstruction du pays. En

conséquence, plus de 40 % du montant total destiné au Liban seront consacrés à la reconstruction et au redressement dans les régions et les secteurs touchés par le conflit, qui ont été identifiés dans les rapports et les évaluations des dégâts réalisés par les services de la CE. À partir de 2009, l'effort se concentrera sur l'aide à la mise en œuvre du plan d'action. Toutes les priorités de la coopération devront être en phase avec un plan national de réforme dès qu'il aura été défini et approuvé par le gouvernement libanais. Le rythme et le niveau de mise en œuvre des engagements communs relevant du plan d'action de la PEV fourniront le cadre permettant de préciser et de peaufiner les priorités spécifiques de la coopération.

Une part importante de l'aide financière prendra la forme d'une prime variable «à la réforme» récompensant les progrès réalisés dans le cadre des réformes, notamment sur le plan politique. La «facilité de financement consacrée à la gouvernance» de l'UE fournira une aide financière accrue aux partenaires plus performants. Pour les pays pouvant bénéficier de cette aide complémentaire, on pourra envisager une intensification de la coopération. Dans le cas du Liban, il s'agirait de soutenir les priorités stratégiques clés conformes au plan d'action et au plan national de réforme.

## **5.2. Soutien aux réformes politiques**

### *5.2.1. Sous-priorité 1 - Promotion de la démocratie et des droits de l'homme*

#### **a) Justification et objectifs**

En vertu du plan d'action de la PEV, l'accent est mis sur la promotion des «valeurs communes que sont la démocratie et l'État de droit, y compris la bonne gouvernance et des institutions transparentes, stables et efficaces». Sur la base de l'analyse complète du processus électoral libanais de 2005 réalisée par la mission d'observation des élections de l'UE, la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une nouvelle loi électorale devra être abordée au cours des premières années du prochain exercice de programmation.

La mise au point d'une stratégie pour les droits de l'homme au Liban doit être durablement soutenue par la CE afin de garantir la promotion des droits de l'homme, la consolidation de la liberté des médias et de la liberté d'expression, ainsi que des droits des femmes et des enfants. Ce travail doit être mené à tous les niveaux par le biais d'une coopération étroite avec la société civile d'une part, et avec le gouvernement libanais d'autre part.

Dans le cadre de la politique européenne de voisinage et du plan d'action, les organisations de la société civile se sont déjà montrées très intéressées à l'idée de suivre le processus et de jouer leur rôle de vigile dans tous les domaines. Elles souhaitent être étroitement associées au travail des sous-comités et être consultées régulièrement. Ce programme vise précisément à soutenir ces efforts.

La lutte contre la corruption figure parmi les priorités du programme de travail du gouvernement présenté en juillet 2005. Une loi anticorruption a été élaborée en 2002. L'aide octroyée par la CE au Liban doit renforcer les mesures de lutte contre la corruption par le biais de la mise en œuvre effective d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption, en ce compris le cadre institutionnel et sa capacité de mise en œuvre et une campagne publique de sensibilisation et de promotion.

#### **b) Description du programme**

- la réforme de la loi électorale et du cadre électoral,

- le soutien au processus d'élaboration et/ou de mise en œuvre du plan d'action national pour le respect des droits de l'homme, la réforme du cadre administratif pour promouvoir la liberté d'expression, d'association et de rassemblement et l'indépendance des médias,
- le soutien à une participation accrue des femmes à la vie politique, économique et sociale, ainsi qu'au renforcement de leur rôle dans le processus décisionnel et de la lutte contre les discriminations et la violence contre les femmes,
- le soutien à la mise au point d'une stratégie pour le bien-être des enfants et de plans d'action nationaux y afférents, ainsi qu'à l'élaboration d'une politique de protection de l'enfance visant les enfants négligés et abusés et le droit des enfants,
- le renforcement des mesures de lutte contre la corruption par le biais de la mise en œuvre effective d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption, la promotion de la coopération en la matière entre les autorités libanaises chargées de faire appliquer la loi et d'autres acteurs internationaux,
- le renforcement de la capacité des organisations de la société civile de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des réformes politiques, économiques et sociales du pays, en particulier en soutenant les initiatives qui promeuvent l'identité nationale et l'inclusion sociale.

### **c) Résultats escomptés**

- la conduite de travaux devant mener à l'adoption d'une nouvelle législation et de nouvelles procédures administratives dans le domaine électoral,
- un respect accru des droits civils, politiques, sociaux et économiques,
- la promotion de l'adoption et de la mise en œuvre du plan d'action national pour les droits de l'homme,
- le renforcement du respect des conventions internationales ratifiées,
- le soutien à la révision de la législation sur le statut personnel, la nationalité et le code pénal,
- la contribution à l'adoption et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption,
- l'amélioration des performances des organisations de la société civile et de leur participation active au processus du plan d'action de la PEV,
- la contribution au processus de réconciliation et de dialogue.

### **d) Budget indicatif**

Le montant total du budget s'élève à 12 millions d'euros.

*5.2.2. Sous-priorité 2 – Justice, liberté et sécurité. Soutien à l'efficacité et à l'indépendance du système judiciaire.*

### **a) Justification et objectifs**

Le soutien au système judiciaire sera essentiellement de nature institutionnelle et requerra en tant que tel un engagement politique fort et un investissement réel du gouvernement libanais dans les ressources. L'objectif consiste à améliorer l'efficacité et l'indépendance du système judiciaire et à

renforcer sa capacité administrative. S'agissant du système pénitentiaire, des réformes s'imposent et un financement de la CA pourrait contribuer à satisfaire aux normes de détention internationales, notamment en ce qui concerne la surpopulation et les conditions sanitaires dans les prisons libanaises. Le programme pour le secteur de la sécurité figure toujours parmi les priorités du gouvernement. L'aide communautaire à la réforme du secteur de la sécurité dans plusieurs domaines pourrait revêtir une grande importance pour la stabilité et la sécurité du Liban.

#### **b) Description du programme**

- l'amélioration de la transparence et de l'efficacité du système judiciaire en garantissant les compétences adéquates de l'ensemble du personnel judiciaire (juges, procureurs, agents administratifs et techniques, greffiers) et des juristes, notamment en ce qui concerne le droit international (conventions des Nations unies, droit économique), et la modernisation du fonctionnement des tribunaux et l'organisation interne du système judiciaire;
- l'amélioration des conditions de détention en prison, en conformité avec les normes internationales;
- la révision de la législation et des pratiques relatives à une accessibilité accrue du système judiciaire et à une protection juridique adéquate pour tous les citoyens;
- une coopération potentielle avec le gouvernement libanais sur des questions liées à la sécurité.

#### **c) Résultats escomptés**

- un système judiciaire plus professionnel, plus fiable, moins coûteux et plus rapide (nombre de juges et greffiers formés, durée moyenne des procédures judiciaires, simplification des procédures),
- l'amélioration de la gestion des prisons et des conditions de détention, en particulier pour les jeunes (réduction de la proportion de prisonniers en détention préventive, amélioration des installations sanitaires et d'hygiène),

#### **d) Budget indicatif**

Le montant du budget s'élève à 10 millions d'euros.

### **5.3. Soutien aux réformes sociales et économiques**

#### **a) Justification et objectifs**

Les domaines d'intervention communautaire de cette priorité seront définis avec les autorités libanaises afin de lever les obstacles et les contraintes liés à la mise en œuvre des réformes dans les divers chapitres du plan d'action. Plus particulièrement, le programme de soutien à la mise en œuvre du plan d'action (PSPA) peut répondre aux besoins identifiés conjointement par l'UE et les autorités libanaises au sein des sous-comités chargés de débattre des progrès relatifs à la mise en œuvre du plan d'action.

La CE et les États membres de l'UE peuvent offrir une valeur ajoutée en apportant son expérience dans les domaines couverts par le plan d'action. L'assistance technique, les opérations de jumelage et un soutien ciblé aux réformes menées dans divers secteurs seront financés dans le cadre de ce programme afin de faire avancer le développement des capacités et les réformes. L'assistance technique constituera un moyen flexible de soutenir les priorités du plan d'action, mais sera ciblée sur les domaines d'intervention à définir à la lumière des travaux des sous-comités UE-Liban.

Le soutien aux réformes sectorielles sera défini en fonction de l'évolution de la situation. Plus particulièrement, l'issue de la conférence internationale sur le Liban et les résultats de l'évaluation des dégâts et du rapport d'identification des besoins de l'UE, ainsi que des consultations avec le gouvernement libanais et d'autres donateurs internationaux permettront d'opter pour un choix limité de priorités à soutenir. L'identification des programmes adéquats sera menée ultérieurement, mais les programmes seront sélectionnés parmi les secteurs suivants:

Une attention sera accordée à la restructuration et à l'ouverture progressive du secteur de l'**énergie**, ainsi qu'au soutien à la création d'une autorité réglementaire. La BEI a déjà exprimé sa volonté de contribuer à la réhabilitation du secteur de l'énergie. La complémentarité avec l'aide de la CE sera essentielle à une action globale visant à restructurer le secteur de l'énergie, y compris en particulier l'électricité.

Dans ce contexte, des bonifications d'intérêts peuvent exercer un effet de levier sur les investissements consentis par les institutions financières internationales dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie et des transports. La promotion de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables, l'environnement (réformes législatives, renforcement des capacités administratives au niveau central et local), la société de l'information (renforcement des autorités réglementaires, développement des capacités des autorités publiques) l'innovation, la science, ainsi que les technologies (participation aux programmes communautaires) sont des domaines potentiels de coopération étroite avec le gouvernement et les parties prenantes libanais. Le champ d'application de l'aide à la mise en œuvre de la Charte euroméditerranéenne pour les entreprises et de l'initiative Horizon 2020 sera également envisagé.

Le programme politique du gouvernement inclut le concept d'une politique de réduction de la pauvreté ciblant les groupes les plus vulnérables et les actions visant à créer des **filets de sécurité sociale**, ainsi qu'à réformer les systèmes actuels de couverture sociale et la rationalisation des dépenses sociales en matière d'éducation, de santé et d'affaires sociales. Le renforcement des filets de sécurité sociale par le biais d'un élargissement de la couverture du système de sécurité sociale et sanitaire, la rationalisation des dépenses et un meilleur ciblage de l'offre des services publics sont en phase avec le plan d'action de la PEV.

L'aide pourrait également couvrir les objectifs de développement des ressources humaines pour garantir une meilleure adéquation entre les aptitudes qualitatives des demandeurs d'emploi et des travailleurs et les besoins du marché de l'emploi. Les interventions soutenues dans les domaines de l'éducation et de la formation seront mises en œuvre en étroite coordination avec le programme Tempus, qui sera financé par le programme interrégional de l'IEPV. La diffusion et l'échange des bonnes pratiques dans ces domaines seront renforcés.

Compte tenu de la situation particulière des **réfugiés palestiniens** au Liban, un aperçu plus détaillé sera fourni à l'annexe 5. Les actions décrites à l'annexe 5 peuvent être financées si des moyens sont dégagés à partir des montants non dépensés.

S'appuyant sur les réalisations existantes, la priorité du PSPA fournira une aide à la **facilitation des échanges**. Elle pourrait prévoir des actions visant à moderniser l'administration, la législation et les procédures douanières, ainsi qu'une convergence de la législation économique en matière commerciale vers les normes internationales et communautaires. Une évaluation des besoins commerciaux pourrait être lancée pour contribuer à identifier des besoins d'aide plus spécifiques. Une assistance technique

destinée à améliorer le cadre réglementaire du secteur des services financiers et à préparer une nouvelle législation sur les marchés publics pourrait appuyer les vastes besoins de reconstruction.

Il convient de défendre activement l'**environnement** comme une matière transversale, de manière à l'intégrer effectivement aux autres priorités. Ce concept figure dans le plan d'action national pour l'environnement.

Les mesures relatives à la restructuration du secteur énergétique, aux filets de sécurité sociale et à la législation économique contribueront à faire face à la problématique de la **gestion budgétaire** et de la restructuration des finances publiques, qui peut être réglée grâce à des mesures de renforcement du contrôle interne public des finances.

Une assistance technique pourrait être fournie par le PSPA afin d'aborder de manière sélective et ciblée certaines priorités sectorielles comme l'agriculture, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la société de l'information et la science/innovation.

Le cas échéant, le Liban sera également soutenu grâce à une participation aux programmes, agences et réseaux communautaires pour autant qu'ils soient ouverts au pays.

## **b) Description du programme**

Le soutien à la mise en œuvre du plan à travers un renforcement des capacités institutionnelles dans plusieurs secteurs sélectionnés au rang de priorités au sein des sous-comités sera possible dans les domaines clairement définis par les deux parties, parmi lesquels:

- le soutien aux réformes du cadre réglementaire dans l'optique d'un rapprochement avec les normes européennes dans les secteurs couverts par le plan d'action,
- la réorganisation du secteur de l'électricité (gestion de la dette, privatisation et dégroupage d'EDL) en vue d'une participation du secteur privé une aide juridique et réglementaire, un soutien à la création de politiques d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique et au développement des sources renouvelables;
- la préparation et la mise en œuvre d'une stratégie globale associant les partenaires sociaux pour le développement social et la réduction de la pauvreté, le renforcement des filets de sécurité sociale et la réforme du système de sécurité sociale et des soins de santé (amélioration de l'efficacité, du ciblage et de la couverture), la mise au point et l'application de stratégies orientées vers le marché de lutte contre le chômage et d'accroissement de la participation des femmes et des jeunes à la main-d'œuvre; la modernisation de l'office national pour l'emploi.
- le soutien aux réformes et aux plans stratégiques visant à améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle et leur importance pour le marché de l'emploi, avec un accent particulier sur les plus défavorisés et les femmes.
- le soutien aux réformes dans le secteur de l'environnement, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités, la gestion des déchets et la gestion de l'eau.
- une aide à la poursuite de l'assainissement budgétaire et le renforcement de la discipline budgétaire dans l'optique d'une stabilité macroéconomique,
- une coopération administrative avec les homologues libanais en vue de l'élaboration et de l'adoption d'un document stratégique sur le PIFC convenu de commun accord et d'un plan d'action pour la mise en œuvre du modèle PIFC et l'offre d'orientations visant à renforcer la capacité administrative et procédurale de la Cour des comptes,

- la réorganisation du secteur des communications électroniques (transformation de l'OGERO en société commerciale) en vue d'une ouverture accrue du marché et d'une participation du secteur privé et l'amélioration des infrastructures et des services.

### **c) Résultats escomptés**

Les résultats escomptés dépendront des priorités sélectionnées pour la mise en œuvre du plan d'action et pourraient inclure les mesures suivantes:

- le renforcement de la capacité institutionnelle des institutions libanaises afin de créer et de mettre en application un cadre législatif propice au développement socioéconomique,
- la modernisation et l'alignement du cadre législatif et réglementaire libanais, notamment par le biais d'un transfert de savoir-faire communautaire,
- l'amélioration de l'offre de services publics, notamment dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé et d'autres services sociaux, et un accès à ces services pour tous, une réglementation viable des services sociaux fournis par le secteur privé,
- une réduction de la mortalité imputable aux maladies transmissibles et non transmissibles,
- la modernisation des procédures et des méthodes organisationnelles du secteur public,
- des progrès soutenus en vue d'un cadre macroéconomique et budgétaire viable, la modernisation du régime fiscal et la rationalisation et la réduction des dépenses, la mise en œuvre d'un système d'établissement du budget transparent et responsable,
- la réorganisation du secteur de l'électricité (y compris les dettes de l'Électricité du Liban), la mise au point d'un cadre politique et juridique et la création d'une autorité réglementaire, la réduction des pertes de réseau, la fiabilité et l'efficacité de la fourniture d'électricité, l'augmentation de la part d'électricité générée à partir de sources renouvelables.
- la réorganisation du secteur des communications électroniques, la création d'une autorité réglementaire, l'octroi de licences aux opérateurs, l'accès haut débit à l'internet et aux services en ligne.
- le renforcement des organismes en charge de l'environnement et l'amélioration de la gestion des déchets et de la gestion de l'eau.

### **d) Budget indicatif**

Le montant du budget s'élève à 86 millions d'euros, dont près de 24 millions sont affectés à titre indicatif à l'assistance technique ciblant les priorités du plan d'action. Soixante-deux millions d'euros sont affectés à titre indicatif au soutien aux réformes sectorielles dans le contexte du processus de reconstruction et de réforme. Les domaines spécifiques d'intervention seront débattus avec le gouvernement libanais.

## **5.4. Soutien à la reconstruction et au redressement**

Les études socioéconomiques et les évaluations des besoins montrent que le principal défi auquel est confronté le gouvernement actuel consistera à développer une capacité administrative solide permettant de faire face à la crise et de reconstruire le pays dans toutes les régions détruites par le conflit. Le gouvernement libanais met la dernière main à un document global analysant la situation actuelle et les réformes nécessaires. L'UE cherchera à adapter sa stratégie aux besoins présentés par le gouvernement

lors de la conférence internationale (prévue au cours de la seconde quinzaine de janvier 2007). Il faudra une coopération étroite entre le gouvernement libanais et tous les donateurs pour mettre en place une structure de coordination effective et établir un ordre de priorités concernant les besoins du pays.

S'appuyant sur son expérience antérieure, la CE ciblera son aide sur deux moyens de redynamiser l'économie. La première sous-priorité visera à financer les projets d'infrastructures dans les localités et les municipalités touchées par le conflit militaire. La deuxième sous-priorité se concentrera sur la redynamisation du secteur des petites et moyennes entreprises par le biais de divers projets et initiatives. La troisième priorité sera consacrée au déminage du pays.

#### *5.4.1. Sous-priorité 1 – Soutien au développement local*

##### **a) Justification et objectifs**

L'action dans ce domaine sera en phase avec les priorités définies dans le plan d'action de la PEV concernant la gouvernance locale et concernera le «développement social, l'emploi et la réduction de la pauvreté et le développement régional» dans le contexte des réformes économiques et sociales prioritaires et du développement durable. Les actions menées dans ces domaines sont susceptibles non seulement de reconstruire les actifs perdus au cours du conflit, mais aussi de formuler des stratégies de développement à long terme pouvant attirer des investisseurs à l'avenir.

##### **b) Description du programme**

- un soutien aux projets d'infrastructures publiques locales dans les régions touchées par le conflit militaire,
- un soutien au développement local,
- un soutien à la création et au développement de groupements de municipalités et une coordination des stratégies de développement au niveau régional.

##### **c) Résultats escomptés**

- la reconstruction des infrastructures publiques locales,
- l'augmentation du nombre de projets de développement mis en œuvre en dehors de la région du grand Beyrouth,
- le renforcement de la confiance des citoyens et du dialogue et l'augmentation du nombre de municipalités prenant part aux programmes financés par la CE;
- une sensibilisation accrue du gouvernement à la nécessité d'envisager les questions de décentralisation.

##### **d) Budget indicatif**

Le montant du budget s'élève à 36 millions d'euros

#### *5.4.2. Sous-priorité 2 – Soutien à la redynamisation des petites et moyennes entreprises touchées par le conflit*

### **a) Justification et objectifs**

La position concurrentielle du secteur privé libanais, tant en termes d'efficacité, de qualité et de modernisation des processus de production que d'aide orientée vers les exportations, doit bénéficier d'une attention particulière, en particulier au lendemain du conflit militaire. Le renforcement de la position concurrentielle des PME devra s'accompagner d'améliorations au climat d'affaires et d'un accroissement de l'esprit d'entreprise.

L'analyse des évaluations des besoins menée par plusieurs services de la CE et des institutions financières internationales a démontré la nécessité d'une facilité de financement à moyen terme de la reconstruction destinée aux entreprises (principalement au sud du Liban) touchées par le conflit militaire. Des synergies éventuelles avec les actions de la BEI dans le cadre d'une facilité de prêt seront envisagées.

### **b) Description du programme**

- accroître l'aide directe à la reconstruction du secteur privé touché par le conflit militaire, y compris grâce à des bonifications d'intérêts,
- fournir aux PME une aide ciblée à la reconstruction,
- faciliter l'accès aux financements,
- soutenir l'amélioration du **climat d'affaires et de la compétitivité des entreprises**, en particulier des PME, notamment dans les domaines prioritaires identifiés par le Liban dans le cadre de la Charte euroméditerranéenne pour les entreprises: accès aux financements, renforcement de la capacité d'innovation des PME, simplification des procédures applicables aux entreprises et amélioration des services d'aide aux entreprises.

### **c) Résultats escomptés**

- une stabilisation de la situation des PME,
- la stimulation de la création d'emplois,
- un accès simplifié des PME aux financements, l'expansion de projets financés par la CE et un nombre accru de PME bénéficiant de programmes d'aide créés par ces projets.

### **d) Budget indicatif**

Le montant total du budget s'élève à 29 millions d'euros

#### *5.4.3. Sous-priorité 3 – Déminage et munitions non explosées*

### **a) Justification et objectifs**

Le Liban doit faire face à un problème global de pollution par des mines terrestres et des munitions non explosées partout dans le pays, mais surtout dans le sud. Cette situation remonte à l'occupation française, mais s'est aggravée au cours de la guerre civile, et l'importance du problème non seulement pour la sécurité du Liban, mais aussi pour son économie s'est encore accrue depuis le conflit militaire de l'été 2006. Le bureau national de déminage créé au lendemain de la guerre civile fait face à des contraintes dues à un manque de capacité. La CE finance des opérations de déminage et il conviendra de poursuivre cette aide dans les années à venir.

## **b) Description du programme**

- un soutien au bureau national de déminage en vue d'un renforcement de ses actions de déminage dans l'ensemble du pays

## **c) Résultats escomptés**

- la poursuite de l'action de déminage financée par la CE,  
- une contribution à l'élimination des munitions non explosées et des petites bombes à fragmentation au Liban.

## **d) Budget indicatif**

Le montant total du budget s'élève à 14 millions d'euros

## **6. RISQUES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE**

Pour mettre en œuvre la coopération de la CE, l'implication d'un vaste éventail d'acteurs, qu'ils soient bénéficiaires, contributeurs ou observateurs vigilants, sera très précieuse. De vastes plateformes de consultation et une participation au travail de suivi, éventuellement au sein des sous-comités, permettront une meilleure participation et, partant, un sentiment accru d'appropriation de la coopération de la CE.

Parmi les parties prenantes susceptibles d'être identifiées a priori figurent:

- les administrations centrales (ministères, autorités autonomes, organismes réglementaires, commissions parlementaires),
- les acteurs locaux et les partenaires sociaux (municipalités et groupements de municipalités, syndicats, représentants de travailleurs),
- les organisations de la société civile (ONG (chargées d'une seule cause ou orientées vers le secteur social), universités, médias, associations),
- le secteur privé (chambres de commerce, fédérations/syndicats d'industriels).

La mise en œuvre des stratégies et des interventions proposées suppose certains risques, notamment les risques liés aux évolutions politiques et économiques régionales. Le Liban est confronté au défi majeur consistant à reconstruire matériellement les infrastructures endommagées au cours du conflit militaire et à reconstruire l'administration et la gestion de l'État, c'est-à-dire imposer une administration nationale au sud du Liban. Par ailleurs, la stabilité du pays repose encore plus directement sur les progrès du processus de paix au Moyen-Orient et sur la mise en œuvre de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Liban doit faire face à des défis politiques, économiques, financiers et sociaux. Le pays travaille à une réforme et à un plan de reconstruction complexes. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes dépendent dans une très large mesure de l'existence d'un dialogue national et du degré du consensus atteint autour des réformes. De fortes divergences entre les différents acteurs du système politique confessionnel sont susceptibles de ralentir la portée et le rythme des réformes, voir de leur porter atteinte.

Comme souligné plus haut, la capacité de mise en œuvre des réformes doit être renforcée si l'on entend exploiter pleinement les avantages qu'elles présentent. Le Liban est en mesure de modifier radicalement la manière dont le pays est gouverné. Par conséquent, il importe que les autorités libanaises accordent une priorité élevée à la réforme de l'État. La conférence internationale (qui aura lieu en janvier 2007) montrera le degré d'engagement du gouvernement à réformer le pays.

Enfin, l'approche stratégique et la sélection des priorités sont en phase avec le plan d'action UE-Liban. Le programme de réformes du gouvernement (en cours d'élaboration en vue de la conférence) doit refléter ces priorités et facilitera par conséquent la mise en œuvre du plan. Cela suppose au préalable que le gouvernement libanais apporte son propre soutien à cette initiative ambitieuse. Il est donc très important que ce programme national de réforme fournisse le cadre du processus de modernisation du pays.

## 6.1. Budget et échelonnement dans le temps du programme

<b>PROGRAMME INDICATIF NATIONAL POUR LE LIBAN 2007-2010<sup>1</sup></b>						
<b>Priorités</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Total PIN</b>	<b>% Budget</b>
<b><i>Soutien aux réformes politiques</i></b>						
Soutien à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme,	2		10		12	11,76%
Soutien à l'efficacité et à l'indépendance du système judiciaire		10			10	
<b><i>Soutien aux réformes sociales et économiques</i></b>						
Soutien à la mise en œuvre du programme du plan d'action (SPPA), y compris:  - la réforme du secteur de l'énergie, - l'amélioration de la situation sociale, l'accès à l'éducation et le développement de filets de sécurité sociale, - la facilitation des échanges et la réforme des douanes, - la protection de l'environnement, - la réforme budgétaire et la gestion des finances publiques,  dont:						45,99%
Assistance technique et Jumelage	8	8	8		24	
Aide ciblée aux réformes sectorielles			18	44	62	
<i>dont 8 m EUR d'AT en 2008 pour la transformation d'EdL en société commerciale</i>						
<b><i>Soutien à la reconstruction et au redressement</i></b>						
Soutien au développement local	18	18			36	42,25%
Soutien à la redynamisation des PME touchées par le conflit	15	14			29	
<i>Jusqu'à 15 m EUR en 2007 pour les PME touchées par le conflit dans le cadre d'un projet commun avec la BEI</i>						
Déménagement et munitions non explosées	7		7		14	
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>187</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>1</sup> N.B.: Les chiffres mentionnés dans ce tableau doivent être considérés comme des estimations provisoires susceptibles de modifications pouvant résulter des évaluations en cours sur le terrain et de la Conférence de Paris.

# ANNEXES

## ANNEX 1 – LEBANON MAP



## ANNEX 2 – ECONOMIC AND SOCIAL INDICATORS

<b>LEBANON DATA PROFILE – SOCIAL AND ECONOMIC INDICATORS</b>	<b>2000</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>People</b>			
Population, total	3.4 million	3.5 million	3.6 million
Population growth (annual %)	1.0	1.0	1.0
Life expectancy at birth, total (years)	71.3	72.3	..
Fertility rate, total (births per woman)	2.5	2.3	..
Mortality rate, infant (per 1,000 live births)	28.0	26.5	..
Mortality rate, under-5 (per 1,000)	32.0	30.5	..
Births attended by skilled health staff (% of total)	..	..	..
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5)	..	..	..
Immunization, measles (% of children ages 12-23 months)	90.0	96.0	..
Prevalence of HIV, total (% of population ages 15-49)	..	..	0.1
Primary completion rate, total (% of relevant age group)	99.2	94.1	..
School enrollment, primary (% gross)	110.9	106.8	..
School enrollment, secondary (% gross)	82.1	88.7	..
School enrollment, tertiary (% gross)	37.0	47.6	..
Ratio of girls to boys in primary and secondary education (%)	101.9	101.8	..
Literacy rate, adult total (% of people ages 15 and above)	..	..	..
<b>Environment</b>			
Surface area (sq. km)	10,400.0	10,400.0	10,400.0
Forest area (sq. km)	1,310.0	..	1,360.0
Agricultural land (% of land area)	34.0	..	..
CO2 emissions (metric tons per capita)	4.5	..	..
Improved water source (% of population with access)	..	100.0	..
Improved sanitation facilities, urban (% of urban population with access)	..	100.0	..
Energy use (kg of oil equivalent per capita)	1,488.6	..	..
Energy imports, net (% of energy use)	96.6	..	..
Electric power consumption (kWh per capita)	2,310.6	..	..
<b>Economy</b>			
GNI, Atlas method (current US\$)	17.2 billion	21.4 billion	22.1 billion
GNI per capita, Atlas method (current US\$)	5,060.0	6,040.0	6,180.0
GDP (current US\$)	16.7 billion	21.9 billion	22.2 billion
GDP growth (annual %)	0.9	6.3	1.0
Inflation, GDP deflator (annual %)	-2.8	2.9	0.6
Agriculture, value added (% of GDP)	7.4	7.4	7.3
Industry, value added (% of GDP)	23.9	21.9	21.0
Services, etc., value added (% of GDP)	68.7	70.7	71.7
Exports of goods and services (% of GDP)	13.6	20.5	20.8
Imports of goods and services (% of GDP)	37.1	44.0	43.2
Gross capital formation (% of GDP)	20.3	21.3	20.1
Revenue, excluding grants (% of GDP)	16.6	21.2	..
Cash surplus/deficit (% of GDP)	-19.0	-8.3	..
<b>States and markets</b>			
Time required to start a business (days)	..	46.0	46.0
Market capitalization of listed companies (% of GDP)	9.5	10.6	22.2
Military expenditure (% of GDP)	5.3	3.7	..
Fixed line and mobile phone subscribers (per 1,000 people)	388.2	428.8	..
Internet users (per 1,000 people)	88.3	169.5	..
Roads, paved (% of total roads)	..	..	..
High-technology exports (% of manufactured exports)	2.3	..	..
<b>Global links</b>			
Merchandise trade (% of GDP)	41.6	51.0	50.5
Foreign direct investment, net inflows (BoP, current US\$)	297.8 million	288.0 million	..
Long-term debt (DOD, current US\$)	7.3 billion	18.2 billion	..
Present value of debt (% of GNI)	..	120.8	..
Official development assistance and official aid (current US\$)	199.7 million	264.8 million	..
Workers' remittances and compensation of employees, received (US\$)	1.6 billion	5.7 billion	..

**Source: World Development Indicators database, April 2006**

## ANNEX 3 – LEBANON'S COUNTRY ENVIRONMENTAL PROFILE

### 1) State of the environment

The key environment issues in Lebanon relate to air quality, water quality, waste management, nature protection, coastal and marine pollution, as well as land use. These were further aggravated in the areas which were affected by the conflict of summer 2006.

**Air quality** is a concern, even if monitoring does not take place systematically. The main emission sources are transport, power plants and industrial activities.

Regarding **water quality**, Lebanon is relatively rich in groundwater aquifers. There are also 17 permanent rivers and 23 seasonal rivers. However, important pressures in terms of quantity and quality stem from agriculture, domestic sewage, agro-chemicals and industrial effluents. Ground water is locally affected. Sea water intrusion occurs in the coastal aquifers. While many households are connected to sewage, there is very little waste water treatment capacity in operation, which in some cases is due to lack of maintenance, as well as because of the 2006 conflict. Certain initiatives to improve the situation are taking place.

**Waste management** constitutes a challenge, including prevention, collection, treatment, recovery and final disposal. Collection rates of municipal waste are however high in Greater Beirut, but very little recycling activities take place and therefore collected waste is landfilled in most cases. Furthermore, landfill capacities are scarce. Illegal dumpsites are also a serious problem, in particular outside Beirut. There are no effective solutions in place for industrial, hospital or slaughterhouse waste. The recent conflict resulted in important amounts of demolition waste as well as solid wastes mixed with oil.

As regards **nature protection**, Lebanon has seven designated nature reserves. However, the country's biodiversity is threatened by uncontrolled urban and coastal development, impacts of the 2006 conflict on some of the nature reserves, as well as forest fires, use of pesticides and chemicals in agriculture, and also because of uncontrolled harvesting.

The Lebanese coastal strip extends over 210 km along which approximately 55 % of the Lebanese population is concentrated. **Coastal and marine environment** is therefore subject to pressures from municipal and industrial development as well as from shipping. Explosions at the Jiyeh power station during the 2006 conflict resulted in an extensive oil slick affecting coastal areas.

**Land use** issues are a particularly important challenge for Lebanon. A series of factors are involved: soil erosion, landslides, urbanization, mines, and many pressures related to migration and displaced population.

As regards **industrial pollution**, the main industries in Lebanon are agro-food industry, textiles, metal and wood products. 82% of the industrial activity is located outside the official industrial zones, within residential, agricultural and natural areas.

Key **trans-boundary environment issues**, which affect Lebanon, include the pollution of the Mediterranean as well as water supply issues within Kebir, Hassi and Hasbani river catchment areas.

As regards **global environment issues** and climate change in particular, Lebanon signed and ratified the Kyoto Protocol in May 2006 and therefore needs to implement the relevant provisions and, where

appropriate, implement concrete policies and measures to reduce greenhouse gas emissions, in particular in the energy and heavy industry sectors.

## **2) Environment policy**

Lebanon has drawn up an overall environment strategy at the ministerial level. This strategy is included in the introduction to the law 690/2005 voted by the Parliament in August 2005 defining the structure of the Ministry of Environment and its tasks. It is based on the principles of balanced regional development, prevention of pollution, polluter pays and integration of environment considerations into other sectors. It aims at drawing up environment legislation as well as plans and programmes, strengthening and decentralising administrative capacities, establishing of partnerships, providing information as well as public awareness-raising. In addition, the Government has adopted a specific strategy for South Lebanon which aims at repairing war damage as well as protecting public health and promoting sustainable use of natural resources. A draft of National Environmental Action Plan (NEAP) was prepared in 2005 on the basis of the environment strategy but has not yet been submitted to the Council of Ministers for approval. It would cover the period of ten years and address key environment problems of the country, including the identification of necessary methods and responsibilities, including cost assessments.

A state of the environment report was last published in 2001.

## **3) Environment Legislation and implementation**

In 1988 an Environment Protection Law was adopted, followed in 2002 by a National Code of the Environment which defines the basis and norms for environment protection – notably for water, soil, use of chemicals and resource management – as well as institutional, administrative and technical aspects.

However, implementation of the Code requires several implementing decrees which have not yet been adopted, for example to operationalise the establishment of a National Environment Council or on environmental impact assessment.

A decree on strategic environmental assessment has nevertheless been approved by the Council of State, but is awaiting final sign off by the Council of Ministers.

As regards sector-specific legislation, Lebanon has adopted a certain number of laws, decrees and ministerial decisions on air quality, water quality, waste management, quarries, land and soil, forests, hunting and pesticides. Concerning industrial pollution, there are some national standards on environmental quality and for risk management.

Certain sector specific master plans have been prepared, e.g. for the management of solid waste, waste water and quarries. Different ministries together with the Council for Development and Reconstruction have taken actions to implement projects covering priorities as identified in these master plans.

Overall, environment legislation is therefore in place as regards framework legislation, but still needs further development, in particular with regard to adopting the necessary implementing legislation. Lebanon faces difficulties with implementation and enforcement of environment legislation, also due to limited administrative capacities and financial resources, especially at regional and local levels.

#### 4) Administrative capacity

The Ministry of Environment is the main body for environment protection and policy, established in 1993. The Law 690/2005 allows for an organizational restructuring of the Ministry, which is however still ongoing. According to the Law, the Ministry's role is to set general policies, projects and plans on issues related to environmental safety and sustainability of natural resources. Furthermore, the Ministry can also suggest actions for implementation and monitoring.

Industrial permits are issued by Mohafaza under the jurisdiction of the Ministry of Interior. Major infrastructure projects are managed by the Council for Development and Reconstruction.

Ministry of Environment also supervises the functions of each Mohafaza's MoE regional office. The municipalities have a statutory responsibility for building and maintaining certain infrastructure and for providing basic services, notably wastewater treatment, solid waste management and issuing for construction permits.

A number of other Ministries and organisations are also involved in environment matters, such as the Ministries of Public Health, Energy and Water, Public Works and Transport, Agriculture, the Higher Council for Urban Planning and the National Council for Scientific Research. A National Council for quarries was created in 2002. It is headed by the Ministry of Environment and includes members from 9 different public administrations dealing with approving quarry operations and setting standards.

In order to ensure strategic planning and implementation and enforcement of environment legislation, strengthening of administrative capacities at national, regional and local levels constitutes an important challenge, including with regard to co-ordination between the relevant authorities.

#### 5) Participation in regional and international processes

Lebanon has ratified the relevant **international and regional conventions** to which it is signatory, with the exception of amendments to Barcelona Convention and its Land-Based Sources and Dumping Protocols. Lebanon has not signed the new Emergency Protocol or the Specially Protected Areas and Biodiversity Protocol.

On the regional level, Lebanon participates in the **Council of Arab Ministers for the Environment and the Mediterranean Action Plan**.

In November 2005, the Euro-Mediterranean partners, including Lebanon, collectively committed to "endorse a feasible timetable to de-pollute the Mediterranean Sea by 2020". Successful achievement of the goal to reduce pollution levels will require a combination of both regional and national actions with the support of all actors in the Mediterranean. The key goals of **the Horizon 2020 initiative** are to tackle major sources of pollution including industrial emissions, municipal waste and urban waste water.

Lebanon is also participating in the **Mediterranean component of the EU Water Initiative**, a regional component of the EU Water Initiative as announced at the 2002 World Summit on Sustainable Development. The initiative aims to promote better water governance and coordination between stakeholders.

On the **bilateral level**, cooperation agreements on environment issues exist between Lebanon and Syria. Three memoranda of understanding are currently under preparation with Morocco, Jordan and Egypt..

## 6) Key areas where action is required

Lebanon faces significant challenges in order to promote environment protection, which were furthermore aggravated as a result of the recent conflict. The key environment issues include air quality, water quality, waste management, nature protection, coastal and marine pollution, as well as land use.

With regard to climate change, Lebanon needs to implement the relevant provisions of the Kyoto Protocol to the UN Framework Convention on Climate Change. Lebanon has significant possibilities to use flexible mechanisms under this Protocol.

The institutional and administrative capacity requires strengthening, in particular as regards, co-ordination, implementation and enforcement. Promotion of public awareness is important for the implementation of environment policy.

**The key environment areas where action is required are identified in the environment section of the EU - Lebanon Action Plan<sup>2</sup>, established in the framework of the European Neighbourhood Policy. It defines a set of priorities for action with regard to environmental governance, issue-specific activities as well as on international and regional cooperation on environment issues. Progress towards implementing the Action Plan will also contribute to fulfilling the objectives of the Association Agreement.**

---

<sup>2</sup> The EU Lebanon Action Plan was adopted by the European Council on the 17<sup>th</sup> of October. It still needs to be adopted by the Lebanese partners.

## ANNEX 4 – EU MEMBER STATES AND EC PROGRAMMES BY SECTOR<sup>3</sup>

Sectors	EC	B	DK	D	EL	E	F	CZ	I	NL	A	FI	SP	SU	UK	Total
Education		0,2		2			4		0,5				0,1		0,2	7
Health					0,7		0,2		0,8				0,07			2,47
Water Supply and sanitation	1,8						6,5	1,9					0,2			10,4
Government & Civil Society	4,6															4,6
Social Infrast & Services																
Transport & Storage	1,4															
Communications																
Banking & financial services																
Economic & social develop	10,6						0,22		0,8	0,04			0,7		0,3	12,66
Business / Private sector	1,7			10									4			15,7
Energy	0,2															
Agriculture, forestry, fishing	0,4			1,7			1,8		0,8							4,7
Industry, Mining & Construction				0,2												0,2
Trade & Tourism													0,2			0,2
Environmental Protection	0,4			16	0,06						0,1		0,04			16,6
Gender																
Commodity aid																
Budget support / SAP																
Food aid																
Debt relief																
Emergency and Humanitarian Assistance	53,7															53,7
Support to NGO's	2												0,1		0,1	2
Other	3,96				1		24			0,2	0,4		0,3	0,2	0,06	30,12
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>0,2</b>		<b>30</b>	<b>1,76</b>		<b>36</b>	<b>1,9</b>	<b>2,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>		<b>5,71</b>	<b>0,2</b>	<b>0,66</b>	

<sup>3</sup> Data provided by Member States Embassies in Beirut (in million of €). Data might not reflect the evolution of the situation after the 31<sup>st</sup> of August Stockholm conference.

## ANNEX 5 - EC SUPPORT TO PALESTINIAN REFUGEES IN LEBANON

### Indicative programming 2007-2010

#### Context and link with Action Plan

In 2006, 404 170<sup>4</sup> Palestine refugees are registered by UNRWA offices in Lebanon<sup>5</sup>. According to NGO estimates 49% of them live in 12 overcrowded camps. In addition, an estimated 45 000 non-UNRWA registered<sup>6</sup> and 3 000 non-identified<sup>7</sup> Palestinians live in Lebanon without any official means of identification, mostly in unofficial gatherings, in very poor hygiene conditions and without access to the services provided by UNRWA, such as basic education, health, and relief and social services. Lebanese internal politics prevents these gatherings from gaining the official status of 'municipalities' that would entitle them to benefit from basic infrastructure such as water and sanitation services. The absence of an appropriate legal status and protection has put them in a situation of extreme vulnerability. Unemployment stands at about 40% and, in spite of their contributions to the fiscal system, those among the Palestinians who are employed do not have access to social security. A Lebanese Ministerial Decree of 1995 that prevents them from working in 72 trades and professions is under review, but with no clear outcome yet. Their freedom to exit and enter Lebanon, and hence their opportunities for temporary work outside their country of residence, is restricted. For many of them, working in Lebanon as daily labourers remains the only alternative. Most of the families have an irregular daily income of not more than EUR 1.5 per person.

In its relations with the Lebanese Republic, the European Union has repeatedly drawn attention to the plight of Palestinian refugees, urging the government of Lebanon to take steps to improve their rights as well as the humanitarian conditions of those refugees housed in camps, underlining that poor social, economic and living conditions lead to despair and extremism. In the Action Plan (Chapter 2.4 "Cooperation in the field of justice, freedom and security"), a reference is made to the improvement of their "social and economic situation".

Since mid-2005, the Siniora government has adopted a new attitude towards the Palestine refugees in Lebanon. The Ministry of Labour issued a decree in July 2005 opening the labour market to Palestinians for a number of jobs. The Ministry of Social Affairs has started a dialogue with Palestinian NGOs in order to identify the needs and the scope for future collaboration. For the first time, ministerial delegations visited several camps in 2006. In May 2006, the Prime Minister organised a donors' meeting calling for formal support to improve the living conditions in the camps, mainly through UNRWA ("Camp improvement initiative"). A PLO Ambassador for Lebanon was appointed.

---

<sup>4</sup> United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East. Figure as of December 2005. The number of registered Palestinian refugees in Lebanon has tripled over the last 55 years. However, accurate figures concerning the number of registered Palestinians who actually live in Lebanon are not available.

<sup>5</sup> Under UNRWA's definition, Palestine refugees are persons whose normal place of residence was Palestine between June 1946 and May 1948, who lost both their homes and means of livelihood as a result of the 1948 Arab-Israeli conflict.

<sup>6</sup> Refugees of three different origins: 1) those who arrived as a consequence of the 1948 conflict but do not meet UNRWA definition; 2) those who arrived as a consequence of the 1956 Arab-Israeli conflict; 3) those who arrived as a consequence of the Israeli occupation of the Syrian Golan Heights in 1967. These three categories of non-UNRWA registered refugees are registered with the Lebanese authorities.

<sup>7</sup> These are Palestinians who reside illegally in Lebanon. They include those who have lost their identity papers, those who arrived from Jordan in 1970-1971 after the expulsions of the Organisation for the Liberation of Palestine (OLP) following the events of "Black September", and those who were registered with the OLP in Lebanon but whose papers were not renewed following the expulsion of the OLP from Lebanon in 1982.

## **Lessons learnt from past and ongoing EC funded projects**

Since 2002, the EU has funded projects for a total amount of more than € 60 million, targeting Palestine refugees living in Lebanon through thematic budget lines (co-financing, rehabilitation, food security, ECHO) and more recently through MEDA (€ 19 million). The sectors covered are water, sanitation, economic development, vocational training, education, health, shelter rehabilitation, food aid, protection and youth activities. The main beneficiaries are European and Palestinian NGOs as well as UNRWA for specific projects. The European Commission also contributes annually to UNRWA's general fund. In 2006, an amount of €64 million was granted to UNRWA's General Fund.

The projects funded by thematic budget lines and implemented by European NGO's have proved to be relevant and to produce results, even if these are limited compared to the needs. In recent years, partnerships with Palestinian NGO's have been strengthened by implementation and contribute to their professionalism. These projects have a longer time-frame (24 or 36 months) than ECHO projects (12 months) and allow a longer-term and in-depth approach.

Since 1949, UNRWA has a mandate to provide education, health and social services to Palestine refugees in the region. UNRWA launched an internal reform process in 2004 in order to improve its efficiency. The dialogue between the Commission and UNRWA on the implementation of specific projects is now more focused on results-based indicators. The € 15 million Education project in Lebanon is one such pilot project. Implementation only began in January 2006, so it is too early to assess the performance. However, in the management of the EU scholarship fund (€1.1 million, MEDA – contribution agreement, July 2005), UNRWA has made efforts to improve the transparency of the selection process, by also involving civil society representatives in the evaluation committee. The willingness is there, but actual changes in work and attitudes on the ground might take time.

Complementarity between NGOs' work and UNRWA's services is essential. UNRWA's mandate does not allow intervention in a number of sectors, nor for certain sectors in gatherings (such as shelter or water and sanitation). The European Commission has encouraged closer consultation and collaboration between these actors, who should see each other not as competitors but as actors with a common goal. Sharing information and working together will surely contribute to the well-being of the populations. Confidence and trust need to be reinforced.

The coordination between ECHO and the EC Delegation in Lebanon has been excellent and ensures total complementarity of action. The technical expertise and the flexibility of ECHO services have allowed targeted and highly relevant interventions, sometimes in a difficult and sensitive political, humanitarian and security context.

## **Donor coordination**

Donor coordination for support to Palestine refugees has mainly taken place within the overall discussions on a future Palestinian State. At the regional level, UNRWA organises annual donor coordination meetings, including field visits, with representatives of the donor countries. In Lebanon, an informal coordination between main donors began in May 2006 with a view to exchanging information on different projects and on partners (NGO's and UNRWA).

## **Description of needs**

### Human rights

Palestinian refugees in Lebanon are denied civil rights - most significantly, the right to work and the right to private property. They do not have access to the Lebanese school system or to health care and social services (basic services are provided by UNWRA). The refugees are also denied political rights, such as the right to establish NGOs. Even if the issue is very sensitive for reasons of community balance and the need to insist on the right to return, since mid-2005 the Government has shown some interest towards Palestinian refugees in Lebanon (Prime Minister, Ministry of Labour, Ministry of Social Affairs), but few practical legal measures have been taken since then. Several Palestinian Human Rights NGO's are working on campaigns and dialogue with the Lebanese authorities in order to improve their legal status (campaign to work, legal aid for Palestinian prisoners, monitoring abuses at Lebanese army check points at the entrance of the camps, etc.).

### Education

The overall quality of the learning environment that children (age group 6-15) are exposed to in the 83 UNRWA primary schools does not fully meet UNRWA standards. Owing to difficulties in improving existing facilities and services, the situation has worsened over the last decade, as is evident in the current level of double-shifting in primary schools (shorter and fewer lessons), overcrowding of classes (up to 50-plus students per class), less than satisfactory teacher skills (and motivation), poor and inadequate school infrastructure (premises/classrooms, utilities, playgrounds, furniture, space for cultural activities etc.), violence in schools and too little attention given to children with special needs or learning difficulties. The consequences of this situation are twofold : (i) a substantial percentage of children, estimated as high as 20% of each intake, drop out and do not complete the 9 years of compulsory primary education; (ii) out of those who complete primary school, only 53% succeed in the official Brevet exam, which is well below the Lebanese average (63% in 2004).

Lebanon is the only country in which UNRWA provides secondary education. Currently, the major concern in the secondary cycle is to meet an increase in demand and to maintain the quality of the education by building additional classrooms and other facilities. Opportunities for tertiary education are very limited. UNRWA offers a limited number of scholarships, although the demand is very high. Furthermore, Lebanese universities are very expensive (attendance costs an average of 4000\$/year).

NGO's are very active in providing education and cultural activities to young people (catch-up classes, literacy, summer camps, artistic groups, libraries, sports, etc.).

### Health and psycho-social care

In Lebanon, UNRWA provides full primary health care at its 25 Health Centres, as well as full or partial cover of hospitalization through contract agreements with the Palestinian Red Crescent Society (PRCS) and Lebanese private hospitals. The hospitals run by the Palestinian Red Crescent Society (PRCS/L) remain the main provider of secondary health services to Palestinians and a major partner for UNRWA to refer its patients to. The PRCS/L is dependent on financial support from donors unless the political situation and the socio-economic conditions change for the better. Furthermore, the organization has suffered from managerial and operational weaknesses. In response, some NGOs - financially supported by the Commission - have started to review and address these weaknesses. This process needs to be continued and reinforced in order to guarantee that quality services are being provided by the PRCS/L hospitals to their patients. Recent surveys have confirmed that quality of

patient care and infection control policies pose a serious health risk within the five PRCS/L hospitals and demand proper action.

Children, the elderly and the disabled are considered as particularly vulnerable groups among the Palestinian population in Lebanon. Their mobility is limited and, given their specific health needs, they require adapted health services such as the provision of appropriate social and psychological assistance, as well as the possibility for referral to specialized institutions for treatment.

Palestinians living in poor conditions in overcrowded camps, in particular the adolescents, are a source of concern as they lack future prospects in or outside Lebanon. They represent a potential “lost generation”, and might be an easy target for being drawn into radical and fundamentalist groups. This lack of future prospects is resulting in behaviour disorders, school drop-out, low secondary school enrolment (6%) and increased consumption of medicines and drugs. According to a FAFO study, some 22% of the adults regularly take antidepressants or other medicines to alleviate psychological symptoms.<sup>8</sup>

### Water and Sanitation

In 2004, with Community funds (Rehabilitation budget line, €8.75 million), rehabilitation of water and sanitation networks started in the official refugee camps of Bourj el Shemali, Rashidieh, Wavel, Mieh Mieh in the South of Lebanon and in Beddawi refugee camps in the North of Lebanon.<sup>9</sup> Thanks to ECHO's contribution, additional funds were made available to include Nahr el-Bared camp, and in previous years ECHO has supported interventions to provide water and sanitation for various unofficial gatherings near Tyre and Saida in the south of Lebanon, which have enabled them to regain access to potable water, to rehabilitate and repair existing water networks and sewerage systems. For the time being, UNWRA is evaluating the remaining water and sanitation needs, mainly in the Beirut camps and in Ein el Helweh (Saida).

### Household income

For Palestinian refugees denied to the right to work, access to the labour market is extremely difficult; proper job opportunities are scarce and access to micro-credit is limited. Furthermore, as their freedom to exit and enter Lebanon is restricted, their opportunities for temporary work abroad are also severely restricted. Most of the families rely on irregular income, depending mostly on occasional daily labour. This is confirmed by the high proportion of those who are classified by UNRWA as ‘Special Hardship Cases’.<sup>10</sup>

## **Objectives and proposed fields of intervention**

The general objective is the improvement of the living conditions of Palestinian refugees in Lebanon.

EC funding - being complementary to ECHO funds and interventions under other thematic budget lines, - should contribute to the following objectives, taking into consideration that aid will never be able to fully cover the needs:

---

<sup>8</sup> FAFO study 2003, Difficult Past Uncertain Future, Living conditions among Palestinian refugees in camps and gatherings in Lebanon, p 81.

<sup>9</sup> Under rehabilitation budget line 6410 with a budget of 8,750,000€ for five camps : Bourj el Shemali, Rashidieh, Wavel, Mieh Mieh, Beddawi.

<sup>10</sup> UNRWA figures June 2005: 11.5% of Palestine refugees in Lebanon are special hardship cases (2.6% in Jordan; 7.3% in Syria; 6% in the West Bank; and 8.7% in the Gaza Strip).

- improve access to tertiary education through the existing EU scholarship fund (managed by UNRWA)
- improve access to and quality of education (pre-school, primary, secondary, vocational training) and youth activities in the camps
- improve employment opportunities
- improve access to and quality of health facilities, including psychosocial support
- improve the environment of the camps and gatherings, mainly in respect of water and sanitation networks
- improve the legal framework to ensure better protection, in particular the right to work and the right to own property

## **Implementation**

**The actions described above may be financed through allocations of the socio-economic priority**

Each humanitarian actor has comparative advantages:

- UNRWA is mandated for a certain number of sectors, within a well defined scope;
- NGO's (international and Palestinian) have developed a wide range of services to respond to the needs of the community. Over the years they have developed their professionalism and their expertise. Their impact on people's lives is considerable.

Taking into account the comparative advantages and given the essential role that the NGO community plays within the Palestinian community and the effective results achieved by their actions, the EU allocation should make adequate financial provision for the services provided by NGOs. It should also be noted that UNRWA has limited absorption capacity and that the EU is already contributing significantly each year to the General Fund.

**ANNEX 6 EU ASSISTANCE AFTER THE CONFLICT (ON 18.01.2006)**

<b>EU assistance to Lebanon (in million Euros) after the 2006 conflict (18.01.2007)</b>		
	<b>2006</b>	
	<b>Pledged in Stockholm</b>	<b>Actually committed*</b>
Austria	0,40	0,90
Belgium	3,02	5,00
Bulgaria	0,10	0,10
Cyprus	0,08	3,20
Czech Republic	0,22	1,05
Denmark	2,28	5,39
Estonia	0,02	0,05
Finland	4,50	4,50
France	40,00	32,79
Germany	22,00	59,30
Greece	2,50	5,00
Hungary	0,00	0,12
Ireland	1,74	1,74
Italy	30,00	30,00
Latvia	0,00	0,06
Lithuania	0,00	0,10
Luxembourg	0,00	0,85
Malta	0,02	0,02
Netherlands	6,30	11,10
Poland	1,00	0,90
Portugal	0,00	0,20
Romania	0,50	0,50
Slovakia	0,00	0,00
Slovenia	0,02	0,02
Spain	9,24	10,59
Sweden	15,59	14,47
United Kingdom	17,46	14,78
<b>MS TOTAL</b>	<b>157,00</b>	<b>202,73</b>
<b>EC TOTAL</b>	<b>42,00</b>	<b>107,00</b>
<b>EU TOTAL</b>	<b>199,00</b>	<b>309,73</b>
* including assistance not pledged in Stockholm		
Version 18/01/07		